# L'enseignement supérieur « Culture » et ses liens avec l'Enseignement supérieur : état des lieux et perspectives de structuration

Rapport pour les ministres chargées de l'Enseignement supérieur et de la Culture

Jean de Saint Guilhem

Juin 2012

Introduction ..... 8

1 L'Université et l'enseignement supérieur culture: une histoire mouvementée..... 9

2 Un premier bilan positif de la mise en place du processus de Bologne..... 12

21 Rappel historique..... 12
22 Le bilan ..... 14
1. Pour le spectacle vivant ..... 14
2. Pour l'architecture et les arts plastiques ..... 17

3 Approfondir ces collaborations ..... 19

31 Développer les partages et les points de rencontre..... 20
32 Poursuivre le développement de la recherche dans les ESC ..... 21
1 Créer les conditions d'une reconnaissance de la recherche artistique et culturelle..... 25
2. Le développement des formations doctorales ..... 29
33 Rapprocher les cadres institutionnels..... 36
1 La question des PRES ..... 37
2 S'inscrire pleinement dans l'architecture globale de l'espace universitaire français et dans son système d'évaluation ..... 39

4 Elargir le champ des partenariats dans une vision de décloisonnement disciplinaire ..... 46

41 Les ESC sont un éléments clé du débat sur le décloisonnement disciplinaire et l'enrichissement des cursus ..... 46
42 Promouvoir les unités d'enseignement libres en art dans l'ensemble des cursus d'étudiants par un dispositif attractif..... 49
43 Expérimenter une forme d'université d'arts libéraux..... 52
1 Les collèges d'arts libéraux dans le monde..... 52
2 A quelles conditions ce modèle pourrait-il être expérimenté en France ?..... 55

5 Les facteurs de réussite ..... 59

51 Donner une identité propre aux ESC en les constituant en réseau indépendant..... 59
52 Identifier un budget spécifique pour l'enseignement supérieur et la recherche au ministère de la Culture ..... 63
53 Moderniser la gestion des ESC ..... 64
54 Etudier la mise en place d'une instance consultative de type Conseil national de l'enseignement supérieur artistique et culturel ..... 66
55 La création d'un groupe de travail commun entre la Conférence des écoles et les commissions vie étudiante et formation à la CPU..... 67

6 Les principes d'action..... 68

61 Miser davantage sur les affinités interpersonnelles que sur l'institutionnel..... 68
62 Faire confiance aux étudiants ..... 68
63 L'importance des stratégies territoriales..... 70

CONCLUSION..... 72

ANNEXES..... 73

.

# SYNTHESE

Le processus de Bologne a été le catalyseur et l'accélérateur d'un mouvement de rapprochement entre l'enseignement supérieur et les ESC[1]. Ce **rapprochement, ancien chez les écoles d'architecture** qui pour la plupart d'entre elles délivrent actuellement des doctorats et abritent des laboratoires de recherche, a pris des formes différentes avec les écoles d'arts plastiques dont le diplôme confère grade de master. **Dans le spectacle vivant c'est un système de double** diplomation qui a été choisi depuis 2007, le DNSP[2] étant couplé avec la délivrance d'une licence par l'Université partenaire ; et pour les écoles du patrimoine (INP, Ecole du Louvre, Ecole de Chaillot) ou de l'audiovisuel (Ina Sup), à l'exception de la FEMIS, les diplômes de deuxième cycle sont reconnus ou en voie d'être reconnus comme valant grade de master, notamment dans le cadre de partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. **L'évaluation des formations** est désormais confiée de manière généralisée à l**'AERES**, à l'exception des écoles du spectacle vivant.

**Ces partenariats ont eu des effets très positifs**. Les établissements reconnaissent une **augmentation et un enrichissement des savoirs acquis** durant la formation, par les apports supplémentaires des enseignements théoriques, dont les étudiants sont très demandeurs. Ces compétences nouvelles seront en effet fort utiles pour une grande partie des étudiants qui seront confrontés à des situations professionnelles parfois relativement éloignées de leur orientation initiale, purement artistique pour les arts plastiques et le spectacle vivant, au sein de l'ensemble des « industries créatives ». Le renforcement du lien avec les professionnels et avec la pratique est également très apprécié des universités interrogées qui souhaitent à 90 % renforcer les partenariats.

Pour l'architecture, les arts plastiques, le patrimoine, ceux-ci ont permis **un fort développement des activités de recherche** qui commencent également à se structurer pour le spectacle vivant.

## Une période cruciale

Ce mouvement global est arrivé à un point crucial de son évolution **: les ESC se trouvent confrontés aux fortes mutations de l'enseignement supérieur,** avec les regroupements au sein des PRES, la mise en place des investissements d'avenir, la concurrence et les évaluations internationales. Ce sont autant d'éléments qui imposent des choix stratégiques dans les années qui viennent et qui révèlent des tensions jusqu'alors masquées par le volontarisme du processus de Bologne.

**L'enseignement des arts s'est en effet en France historiquement largement opposé au type de l'enseignement académique,** bien avant le divorce introduit par André Malraux et Gaétan Picon entre l'Université, « lieu du savoir, du passé, de la théorie » et les écoles d'art, « lieux de la création, du présent et de la pratique ». **Les ESC revendiquent des spécificités très fortes au sein de l'enseignement supérieur** : en particulier des

[1] Ecoles supérieures 'Culture', barbarisme désignant les établissements habilités à délivrer un diplôme relevant du ministère de la Culture. La liste en est donnée en annexe 6.

[2] Diplôme national supérieur professionnel

procédures d'admission sélectives ; un enseignement par le projet[3], qui s'adresse à la personne sensible, est fondé sur une mise en relation permanente pratique-théorie et un dialogue interdisciplinaire, et est assuré en majeure partie par des professionnels en activité. **Certains établissements craignent ainsi dans un rapprochement avec l'Université la perte de leur identité propre**, de leurs valeurs de créativité et d'une certaine liberté d'organisation pédagogique.
L'Université quant à elle souffre de ne pouvoir adapter comme elle le souhaiterait ses méthodes pédagogiques faute de moyens suffisants pour accueillir les étudiants dans des conditions similaires à celles des ESC, alors que bon nombre de ses enseignants, issus également des ESC, ont su transcender un enseignement purement théorique.

**Il est donc nécessaire de se reposer la question du sens d'un partenariat** durable entre ces deux univers.

**<u>L'intérêt de la poursuite du rapprochement</u>**

L'intérêt de poursuivre ce mouvement doit s'apprécier du point de vue de chaque partenaire.

**Pour l'université**, la présence d'écoles d'art au sein des PRES (voire des IDEX comme à PSL) apporte incontestablement une image positive et valorisante dans un environnement international où la tradition artistique et culturelle de la France, la réputation des écoles françaises est reconnue.
Les valeurs de créativité et de transdisciplinarité sont essentielles dans la compétition internationale, et le **lien avec les professionnels** via les ESC renforce grandement la crédibilité de l'Université.

**Pour les ESC** l'évolution des processus créatifs qui font appel de plus en plus à des disciplines éloignées (sciences dures, médecine, sciences humaines) et le développement d'une recherche en art sont des incitations pressantes, de même qu'un certain nombre de considérations pratiques (l'accès à des services de vie étudiante (logement, cartes multiservices…), une représentation internationale plus aisée via les services des PRES, la possibilité de bénéficier de fonctions de soutien (comptables, juridiques, informatiques…), la mobilité internationale des enseignants et étudiants.

**Pour les étudiants**, l'intérêt de ces ouvertures **s'apprécie en termes d'insertion professionnelle, notamment dans des métiers créatifs** au sens large : nouvelles technologies, jeux vidéos, métiers du web, des musiques numériques, de la communication, mais aussi du management culturel.

Par ailleurs, l'étude des partenariats entre l'Université et les enseignements supérieurs 'Culture' ne peut se limiter à l'amélioration des procédures déjà lancées. **Les disciplines créatives sont au cœur du débat sur le décloisonnement**, la formation d'esprits aptes à saisir les défis de la civilisation contemporaine, qui demande rapidité d'adaptation et prise en compte de situations professionnelles de plus en plus diverses.

[3] Cf les ateliers dans les écoles d'arts plastiques, d'architecture…

Le décloisonnement des formations est considéré par certains comme un impératif du futur face à une hyperspécialisation aujourd'hui contestée : les ESC ont un rôle à jouer dans ce contexte, sur un moyen terme et à la condition que la qualité de leurs formations s'en trouve enrichie.

De ces considérations deux grands axes peuvent être proposés, l'un à cadre constant, l'autre élargissant la problématique.

## 1 L'approfondissement des collaborations

Il passe d'abord par le **développement des partages et des points de** rencontre entre les deux partenaires. Il s'agit de :

- Faciliter le partage d'enseignants en leur permettant d'effectuer une partie de leur service statutaire en ESC, et pour les enseignants en ESC en leur offrant des mises à disposition récurrentes en Université ;
- Encourager les partages d'équipements, de matériels, de salles d'exposition, de répétition à partir d'un état des lieux complet qui pourrait être coordonné par l'association A+U+C, et la conduite de projets artistiques communs ;
- Choisir des thèmes communs de journées d'études ou séminaires dans le cadre des conseils d'UFR partenaires d'ESC.

En deuxième lieu, il est nécessaire de **faire reconnaître la recherche de manière institutionnelle dans des ESC** dotés progressivement de départements de la recherche. Il faut tout d'abord, en s'appuyant sur les expériences étrangères, confier à la future Conférence des ESC le soin de donner une définition par discipline de la recherche, en liaison avec la commission recherche de la CPU.
**La question du statut des enseignants-chercheurs** ne peut plus être éludée : il est nécessaire d'aligner progressivement le statut des professeurs des ENSA[4] sur celui des enseignants chercheurs en université, et de poursuivre l'étude avec la Conférence des ESC d'un statut d'enseignant-chercheur dans les arts plastiques et le spectacle vivant pour certains enseignants. Enfin, il serait utile d'encourager l'accueil de doctorants en ESC, notamment en confortant la structure EPCC et en exploitant toutes les possibilités de bourses ou contrats de recherche.
**Le sujet du doctorat représente une clé essentielle** dans le rapprochement avec l'Université, en mettant à part l'architecture où il existe depuis 2005. Il convient d'être à cet égard très clair : le doctorat ne représente pas pour les ESC l'aboutissement ultime des études et l'on ne saurait exiger des enseignants par ailleurs qu'ils soient titulaires d'un doctorat théorique : une des forces des ESC réside en effet dans le recours majoritaire aux professionnels. De la même manière, il ne saurait être question, pour des simples raisons de prestige, d'inventer une forme de doctorat qui serait délivré par les ESC eux-mêmes et qui risquerait d'être perçu par le milieu universitaire comme un doctorat de moindre valeur.
En revanche, outre la finalisation d'un doctorat en muséologie ou en restauration d'art**, la reconnaissance d'une forme de doctorat fondé sur la pratique,** à l'instar de

[4] Ecoles nationales d'architecture

nombreux pays, permettrait une nouvelle approche de la recherche porteuse d'avancées artistiques et conceptuelles. Il conviendrait de le définir pour chaque discipline par quelques règles simples s'inspirant des exemples étrangers et de créer les conditions de reconnaissance internationale de ce doctorat en établissant des critères de sélection très stricts des doctorants et en organisant leur formation au plus haut niveau à partir de l'exemple du projet SACRe. La soutenance d'HDR par des enseignants non docteurs est également une voie qui mériterait d'être explorée.

L'approfondissement des partenariats doit aussi englober les questions plus administratives. Pour **profiter des mutualisations possibles ESC Universités** (systèmes d'information, réseaux informatiques, agence comptable, mais aussi organisation d'examens de langues, mesure de l'insertion des étudiants, gestion de la documentation…), il faudra aussi regarder sans a priori les bonnes pratiques en matière de rapprochement ou de conventionnement sur le fondement de l'article L 719 du code de l'éducation. Certaines procédures d'habilitation ou d'évaluation (DNSP par exemple) devront être revues.

## 2 Elargir le champ des partenariats dans une vision de décloisonnement disciplinaire

Les ESC sont un élément clé du débat actuel sur la place de l'imagination créatrice dans la formation d'esprits aptes à saisir et à s'adapter aux mutations très rapides du monde actuel, débat très présent outre atlantique avec les universités d'arts libéraux et en France avec les collèges pluridisciplinaires au sein des IDEX. L'idée fondamentale est **d'introduire dans les cursus spécialisés (sciences, médecine, droit, économie…) une part d'enseignements et de pratique décloisonnés**, conduisant l'étudiant à devoir mettre en œuvre d'autres formes de raisonnement, d'intuition, d'écoute.
La commission européenne travaille sur ce sujet, et plusieurs universités d'arts libéraux ont vu le jour aux Pays-Bas et en Allemagne. Parmi ces enseignements décloisonnés, les disciplines artistiques et culturelles peuvent jouer un grand rôle. A l'exemple de Sciences Po Paris[5] il est proposé de **promouvoir les unités d'enseignement libres en pratique artistique** (qui n'existent que dans certaines universités et sont généralement considérées comme un complément de culture générale) dans l'ensemble des cursus d'étudiants par un dispositif attractif faisant participer les étudiants d'ESC volontaires en tant que tuteurs.
Il faut également se saisir de la volonté de la plupart des huit IDEX retenues de croiser les formations au sein de **cursus pluridisciplinaires d'excellence** pour y affirmer la place d'une pratique artistique accessible à tous comme discipline de formation.

## 3 Les conditions de réussite

Le succès de ces propositions, qui ne pourra se mesurer qu'à moyen terme, repose sur la mise en œuvre de quelques mesures d'accompagnement :

- la plus importante est de permettre **l'achèvement de la constitution de la conférence des écoles supérieures 'Culture'** et de lui donner les moyens de structurer ses groupes de travail afin de devenir un interlocuteur efficace,

[5] Où les ateliers de pratique artistique sont obligatoires dans le premier cycle sur tous les campus depuis cette année

notamment du MCC, du MESR et de la CPU[6]. C'est par et autour de cette conférence que va se structurer l'enseignement supérieur Culture, progressivement comme cela a été le cas de la CPU depuis 40 ans ;

- en deuxième lieu, il sera nécessaire **d'identifier un budget unique de l'enseignement supérieur et de la recherche du MCC au sein de la MIRES** si l'on souhaite que l'ESC bénéficie des priorités données à l'ESR en France et en Europe ;
- il faudrait également réfléchir à **mise en place d'un processus global d'audit de la gestion financière,** comptable, des ressources humaines et des systèmes d'information dans les ESC – qui souffrent de retards importants dans ces domaines- avec le concours méthodologique de l'IGAENR ;
- enfin la mise en place d'une **instance consultative de type Conseil national de l'enseignement supérieur artistique et culturel** destiné à la réflexion globale sur les maquettes et les cursus d'enseignement viendrait achever la structuration de l'enseignement supérieur 'Culture'.

La poursuite des rapprochements Université ESC doit s'effectuer dans le **respect absolu des spécificités de chacun**, et dans la compréhension sincère des contraintes très différentes pesant sur les uns et les autres : entre l'exigence d'innovation, de liberté, de « doute constructif » qui anime les ESC et le devoir de transmettre et approfondir la qualité de notre enseignement universitaire ouvert à tous, entre le souci de former l'excellence et le devoir de ne laisser personne sur la route il est possible de trouver des points de rencontre.

Trois principes d'action peuvent y aider :

- **Ecouter les étudiants** qui sont les premiers à demander l'enrichissement de leurs formations, en leur offrant la possibilité d'animer un site collaboratif commun, en les formant à leurs fonctions au sein des Conseils, en généralisant leur évaluation des enseignements ;
- **Miser davantage sur les relations interpersonnelles que sur l'institutionnel** pour trouver les rapprochements, notamment entre jeunes enseignants ;
- **Donner la priorité aux stratégies régionales**, des PRES et des collectivités territoriales de plus en plus présentes, en faisant jouer un rôle central de coordination aux DRAC.

Les propositions du rapport sont regroupées en annexe 3.

[6] Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Enseignement supérieur, Conférence des présidents d'Université

# *Introduction*

> *Chimistes et biologistes le savent bien : les réactions les plus actives et les évolutions les plus radicales se situent toujours aux frontières, là où deux milieux jusque-là isolés entrent soudainement en contact. Les idées jaillissent selon la même loi – c'est souvent en marge de deux disciplines que naissent des propositions foncièrement nouvelles.*
>
> *Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France*

Depuis la déclaration de Bologne et l'introduction du LMD en France reprenant les grades napoléoniens, les échanges entre l'Université et les établissements d'enseignement supérieurs délivrant un diplôme relevant du ministère de la Culture se sont intensifiés. Les écoles d'architecture ont été les premières en 2005 à adopter avec succès ce nouveau système et participent aujourd'hui avec d'autres ESC de manière naturelle au programme des investissements d'avenir.
Menée d'une manière volontariste par le ministère de la Culture, cette réforme en est parvenue à un moment où les questions de fond sans doute un peu laissées sous le boisseau de l'urgence demandent des réponses qui dépassent l'impératif catégorique. Dans le spectacle vivant ou les arts plastiques la possession d'un diplôme fait certainement d'un étudiant un professionnel mais pas pour autant nécessairement un artiste, dont la formation obéit à d'autres logiques que le seul apprentissage de connaissances ou de savoirs.
Dans le même temps, ce sont ces autres logiques qui précisément intéressent les Universités et les grandes écoles, car elles produisent l'intelligence créatrice, l'imagination, la faculté à s'adapter à des situations sociales et professionnelles très diverses : toutes choses fort utiles dans la compétition mondiale actuelle qui, au-delà de la maitrise des techniques les plus pointues, donne la prime à ceux qui savent s'extraire de raisonnements standardisés.

C'est donc sans doute une nouvelle donne des rapports entre l'enseignement supérieur et les établissements relevant du ministère de la Culture[7] qui est à l'œuvre aujourd'hui[8] et, pour la comprendre, il est nécessaire de passer d'abord par un rapide survol historique car le poids du passé joue fortement dans ces relations.

[7] Qui seront désignés par l'abréviation ESC, Ecoles supérieures 'Culture', barbarisme désignant les établissements habilités à délivrer un diplôme relevant du ministère de la Culture. La liste en est donnée à l'annexe 6.
[8] La lettre de mission est en annexe 1

# 1 L'Université et l'enseignement supérieur culture: une histoire mouvementée

C'est la renaissance carolingienne aux VIIIe et IXe siècles qui marque le retour de la culture en France grâce à la redécouverte de la langue latine, à la sauvegarde de nombreux auteurs classiques, et à la promotion des arts libéraux. Comme l'écrit Jean Favier « Les universités qui apparaissent et se multiplient au cours des trois derniers siècles du Moyen Age sont des institutions profondément originales à tous égards. Le mot *Universitas* signifie, dans le latin médiéval, 'communauté'. L'Universitas studiorum est une forme originale de communauté, qui se régit elle-même[9] et échappe aux contraintes du droit commun. Non moins originale est la tentative d'une approche universelle de la connaissance, d'universalisme de la pensée et du raisonnement, réalisée par la scolastique universitaire à son apogée ».
Jusqu'à l'époque actuelle, l'histoire de l'Université française sera ainsi marquée par des périodes alternant autonomisation vis-à-vis du pouvoir royal, du pouvoir religieux et politique et nécessité de se renouveler de l'intérieur, les périodes de repli conduisant au dogmatisme et à la stérilisation de la pensée.
Si on ne peut plus dire depuis mai 68 que l'Université favorise la reproduction sociale, ni qu'elle soit en danger d'être soumise à un pouvoir étatique, d'autres formes de concurrence sont apparues : celle des grandes écoles, qui grandit avec les exigences actuelles de « professionnalisation », celles des grands organismes de recherche, celle des universités étrangères qui l'obligent à se renouveler.

L'enseignement des arts s'est lui aussi constitué à partir de luttes. D'abord pour gagner la consécration de la pensée à l'œuvre dans le processus de création pour les artistes, l'enjeu devenant la reconnaissance de leur aptitude à se dégager de la pratique (telle que Michel-Ange la symbolise en arrachant et en délivrant ses esclaves de la matière) et de leur capacité à égaler les plus abstraites des constructions mathématiques, rhétoriques ou poétiques.
C'est dans l'atelier, lieu de l'apprentissage que s'effectue cette reconversion ; c'est là qu'intellectuels et artistes se retrouvent dans la confrontation des œuvres et que s'ébauche une théorie de l'art. Les traités de la Renaissance témoignent d'une évolution du discours artistique qui cherche à élever le niveau de réflexion pour accéder aux arts libéraux: la musique la première se sépare des « arts mécaniques » pour rejoindre le quadrivium des arts libéraux, en tant qu'art des nombres aux cotés de l'astronomie, de la géométrie et de l'arithmétique. Puis la peinture, qui n'est plus assimilée à l'art de broyer les pigments et mélanger les couleurs.

[9] L'université médiévale est organisée en établissements qui se gouvernent eux-mêmes. Les facultés des « arts », que l'on rencontre partout, ont pour fonction l'enseignement secondaire, celui des « arts libéraux ». Les étudiants, jeunes (de 14 à 20 ans environ) et nombreux (plusieurs milliers dans les grandes universités du XVe siècle), sont souvent répartis en groupes linguistiques et nationaux. Les autres facultés, correspondant à l'enseignement supérieur, sont inégalement établies, et inégales en réputation : ainsi, Paris, célèbre pour les arts et la théologie, n'a pas de faculté de droit civil, cependant que Montpellier brille pour la médecine et le droit civil, et Bologne par ses enseignements juridiques.

Une deuxième grande évolution verra, d'abord au sein des académies, puis dans des lieux non officiels, la revendication de la séparation de l'acte créateur d'avec un processus intellectuel. L'artiste n'est ni un artisan, ni un penseur, il est unique. Les prémices d'une opposition à l'académisme et à l'Université étaient ainsi posées.

Parallèlement, l'enseignement des arts connaît un processus de différenciation interne douloureux.
La peinture et la couleur s'émancipent du dessin, considéré comme l'art noble et moral ; l'architecture se sépare de l'académie de peinture et de l'école des Beaux Arts ; les arts plastiques se hérissent contre l'académisme des beaux arts après mai 68.
L'enseignement du théâtre connaît la même évolution avec l'individualisation de l'art déclamatoire au sein du conservatoire de musique, puis la création des classes d'art dramatique et du conservatoire. Aujourd'hui les arts du cirque, du mime, de la marionnette ont gagné leur indépendance, de même que la photo, le cinéma et les arts numériques.

- la coupure introduite par Malraux : le divorce consommé entre l'enseignement des arts et l'Université

Le 19 mars 1966, dans son discours pour l'inauguration de la maison de la Culture de Bourges, Malraux scellait le divorce entre l'enseignement universitaire et l'amour de l'art[10] « L'Université est ici pour enseigner. Nous sommes ici pour enseigner à aimer. Il n'est pas vrai que qui que ce soit au monde ait jamais compris la musique parce qu'on lui a expliqué *La Neuvième Symphonie*. Que qui que ce soit au monde ait jamais aimé la poésie parce qu'on lui a expliqué Victor Hugo. Aimer la poésie, c'est qu'un garçon, fût-il quasi illettré, mais qui aime une femme, entende un jour : « lorsque nous dormirons tous deux dans l'altitude que donne aux morts pensifs la forme du tombeau » et qu'alors il sache ce que c'est qu'un poète. Chaque fois qu'on remplacera cette révélation par une explication, on fera quelque chose de parfaitement utile, mais on créera un malentendu essentiel. Ici, les nôtres doivent enseigner aux enfants de cette ville ce qu'est la grandeur humaine et ce qu'ils peuvent aimer. Aussi l'Université leur expliquera ce qu'est l'Histoire. Mais il faut d'abord qu'existe l'amour, car après tout, dans toutes les formes d'amour il ne naît pas des explications. »

Pour Malraux, c'est le choc de la rencontre avec l'œuvre d'art qui créée l'envie d'appendre, non une éducation spécifiquement culturelle ou l'apprentissage des pratiques artistiques, comme l'a bien montré Philippe Urfalino[11].

Gaétan Picon[12] sera encore plus net : « la connaissance - donc l'enseignement, l'école, l'université - est toujours au passé, héritage, mémoire ; la culture toujours au présent, vivante : présence. La culture " se distingue du savoir ou de la connaissance comme le passé du présent et de la " présence ", l'achevé de l'inachevé. En cela elle participe du style d'une époque et s'identifie au mouvement de la création des œuvres ».

[10] Et auparavant « La connaissance est à l'Université ; l'amour, peut-être, est à nous ». Discours au Sénat 8 décembre 1959. –
[11] L'invention de la politique culturelle, Hachette littératures p. 36.
[12] Qui occupa, entre autres fonctions, celles de directeur général des arts et lettres de 1959 à 1966, ou professeur à l'école nationale des Beaux Arts et directeur d'études à l'école pratique des Hautes Etudes

La progression pédagogique fragmente par étapes successives adaptées au niveau de l'élève ce que l'action culturelle doit au contraire révéler d'un coup. Le partage de la culture doit éviter le détour de la pédagogie, de la vulgarisation ou de toute autre forme de médiation.

**C'est l'opposition à l'éducation et aux institutions éducatives ou académiques qui va orienter la conception de l'enseignement de la culture et des arts à partir des années 50.**

Cette conception aurait pu se cantonner à un plan esthétique ou intellectuel, mais, dans cette période d'action culturelle volontariste, de valorisation de « l'excellence artistique » elle a rapidement glissé vers l'interdit de la pratique : ni l'école ni l'université n'enseigneront véritablement la pratique des arts.

Dans ses prolongements devaient se manifester :

- une défiance ancienne entre la musicologie universitaire et celle enseignée dans les conservatoires supérieurs,
- une hostilité frontale– sauf exceptions – entre les écoles d'art et les UFR d'arts plastiques,
- une indifférence entre les Instituts d'études théâtrales et les écoles de théâtre.

En définitive on pourrait résumer ces relations, sans doute de manière caricaturale, en écrivant que l'enseignement des arts et l'université ont voulu se réunir au Moyen Age, se sont dissociés au XVII$^{e}$ siècle, et opposés au XX$^{e}$ siècle.

Les divergences sont parfois vives :

- Bien des universités se sentent fragilisées aujourd'hui : par la concurrence internationale, par les grands organismes de recherche, par le développement et l'ouverture des grandes écoles.
Elles estiment que les armes ne sont pas égales, et ceci est particulièrement vrai s'agissant de la rencontre avec les ESC : l'université est – sauf de très rares exceptions – tenue d'accueillir tous ceux qui se présentent, sans sélection possible. Elle ne peut, à son corps défendant, encadrer, accompagner ces « gros bataillons » d'étudiants plasticiens ou comédiens comme elle le souhaiterait avec la même proximité que dans les écoles dépendant du ministère de la Culture ; lesquelles sont vues, à tort ou à raison, comme bénéficiant de moyens sans commune mesure et les employant avec une sorte de sentiment de supériorité.
Bon nombre d'UFR ressentent dès lors de manière d'autant plus amère l'obtention du diplôme valant grade de master dans arts plastiques ou de licence et master en architecture ce qui explique en grande partie les réticences sur la question du doctorat (cf. infra)

- Les ESC quant à eux revendiquent des spécificités très fortes au sein de l'enseignement supérieur : en particulier des procédures d'admission sélectives ; un enseignement par le projet[13], qui s'adresse à la personne, est fondé sur une mise en relation permanente

[13] Cf. les ateliers dans les écoles d'arts plastiques, d'architecture…

pratique-théorie et un dialogue interdisciplinaire, et est assuré en majeure partie par des professionnels en activité.
C'est pourquoi le cadre des collaborations avec l'Université a fait l'objet de certains critiques, portant :

- sur l'adaptation des cursus au modèle LMD, parfois vu comme le lit de Procuste obligeant à normer des étapes d'enseignement sans véritable lien avec le développement des capacités humaines et artistiques d'un individu ; ou impliquant des changements de statuts juridiques des écoles toujours douloureux ;
- sur la valeur d'un diplôme pour qualifier un artiste ;
- voire sur la crainte de la mainmise d'un enseignement académique vu comme figé et ne laissant pas de place à l'invention et la liberté pédagogiques.

Ces critiques se sont atténuées mais elles ne peuvent être écartées d'un revers de main.

On peut donc légitimement se demander quelles sont les forces qui rapprochent actuellement Universités et ESC - la première d'entre elles étant le processus de Bologne - et si celles-ci sont durables. Une première évaluation des partenariats semble pourtant invalider ces critiques.

# 2 Un premier bilan positif de la mise en place du processus de Bologne

## 21 Rappel historique

La mise en œuvre du processus de Bologne a débuté avec les écoles d'architecture.

Aujourd'hui les vingt ENSA[14] (20 000 étudiants environ), qui ont la forme d'établissements publics, sont habilitées par le MCC[15] à délivrer le diplôme d'études en architecture (DEEA) qui confère directement grade de licence, et le diplôme d'Etat d'architecte (DEA) qui confère grade de master. Les écoles nationales d'architecture ont pu obtenir (sous réserve de la réciprocité) que leur diplôme de 1er cycle confère le grade de licence, d'une part sur la base d'une élaboration conjointe par les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture des textes réglementaires le définissant, d'autre part par l'intégration de ce diplôme dans une filière de formation conduisant à un diplôme conférant le grade de master. Toutes les ENSA proposent des diplômes d'approfondissement et l'habilitation à exercer la maitrise d'œuvre en nom propre (HMONP).
Parmi elles, 9 écoles délivrent un doctorat par rattachement à une école doctorale et il existe environ 40 laboratoires de recherche rattachés.

[14] Ecoles nationales supérieures d'architecture
[15] Ministère de la Culture et de la Communication

Dans les arts plastiques, les 45 établissements représentent aujourd'hui 10 établissements publics, 31 établissements publics de coopération culturelle, une association et trois régies municipales, pour environ 10 500 étudiants.
Ils délivrent au bout de trois ans le DNAP[16] et le DNAT[17] (pour 13 d'entre elles), ce dernier étant inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Le DNSEP au bout de cinq ans est délivré par les établissements habilités par le MCC pour une durée donnée, après avis du CNSESER et un arrêté du MESR[18] lui reconnaît le grade de master. 61 diplômes sur les 84 qui étaient soumis ont ainsi été habilités, pour 2 ou 4 ans, dont 68 % étaient évalués en A+ et A.

Le spectacle vivant compte plus d'une trentaine d'établissements, dont 5 établissements publics, 6 EPCC créés ou en cours de formation, et un ensemble d'associations dans les domaines du théâtre, du cirque, de la marionnette, auquel il faut ajouter 7 centres de formation des enseignants qui ont vocation à intégrer les EPCC en cours de constitution.
La déclaration conjointe des ministres du 2 avril 2007 a posé le principe d'une double diplômation : le DNSP, diplôme national supérieur professionnel qui doit être associé à un parcours universitaire débouchant sur une licence et comprenant des mises en situation professionnelles.
Quatre campagnes d'habilitation se sont déroulées de 2008 à 2011 au cours desquelles 37 habilitations ont été prononcées pour des durées de une à quatre années : 20 en musique (en tenant compte des trois spécialités du DNSP de musicien), 7 en danse et 10 en théâtre. Elles concernent 24 établissements.
Un diplôme valant grade de master est délivré aujourd'hui par les deux CNSMD pour la musique.

En ce qui concerne le patrimoine, le diplôme de deuxième cycle de l'école du Louvre est reconnu au grade de master depuis 2006, de même que celui de restaurateur d'œuvres d'art à l'INP.
Le centre des hautes études de Chaillot, qui constitue le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine délivre un DSA mention architecture et patrimoine cohabilité MCC MESR, il assure également la formation post-concours des Architectes Urbanistes de l'État (AUE) avec l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées,

La FEMIS délivre un diplôme de niveau 1 au bout de quatre ans d'études, la dernière année étant consacrée au projet personnel de l'étudiant. La FEMIS n'a pas souhaité immédiatement s'inscrire dans l'architecture du LMD mais pour des raisons semblables à celles qui avaient été exprimées par le spectacle vivant au début du processus, et qui ont montré leurs limites : les crédits ECTS peuvent s'adapter à des progressions non linéaires de la formation, et les étudiants – même s'ils ne conçoivent pas immédiatement la possibilité d'autres horizons professionnels – sont très désireux d'une ouverture des enseignements. La FEMIS développe cependant une activité de recherche en vue de la reconnaissance au grade de master.

[16] Diplôme national d'arts plastiques
[17] Diplôme national des arts et techniques
[18] Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

L'INA sup, école supérieure de l'audiovisuel et du numérique, délivre un diplôme de premier cycle (documentaliste multimedia) et deux diplômes de deuxième cycle, production audiovisuelle et gestion des patrimoines audiovisuels pour lesquels elle a demandé la reconnaissance au grade de master.
Elle est associée avec Paris 1, Paris Est, l'ENS de Cachan et Telecom Paris Tech dans 5 diplômes de deuxième cycle[19].

L'AERES évalue les établissements et maintenant les formations (DEEA et DEA) ainsi que les unités de recherche pour l'architecture ; les formations pour les écoles d'art et les deux CNSMD et actuellement les formations dans les UFR ayant un partenariat pour le DNSP avec un ESC du spectacle vivant. Ceux-ci restent une commission nationale d'habilitation, le MCC accordant et renouvelant pour une période donnée l'autorisation de délivrer le DNSP au vu de l'avis d'un rapport non établi par l'AERES.

## 22 Le bilan

Le bilan qui peut être dressé doit différencier les disciplines, qui sont toutes dans des rapports différents avec l'Université.

### 1. Pour le spectacle vivant

Le lien avec l'Université est obligatoire pour le niveau licence, puisqu'il conditionne l'habilitation à délivrer le DNSP.
La mission a adressé un questionnaire (en annexe 4) aux quelques 35 UFR concernées pour le spectacle vivant. Reçues de manière écrite ou orale les 32 réponses ont été confrontées à l'expérience d'un certain nombre d'établissements visités.

1° éléments positifs

- Les étudiants sont très fortement demandeurs

La grande majorité des UFR font état d'une augmentation du nombre d'étudiants venant des ESC, sans abandons au cours des études.
Chez les élèves comédiens, les premières résistances au regard d'une institution universitaire considérée comme une « école » à laquelle on a voulu échapper ont été dépassées (UFR arts de Saint Etienne-Jean Monnet).
Les ESC reconnaissent une augmentation et un enrichissement des savoirs acquis durant la formation, par les apports supplémentaires des enseignements théoriques.

[19] :master professionnel Documentaire, concepteur audiovisuel pluri media ; Mastère spécialisé Création et production multimédia ; Master professionnel Lettres et arts spécialité Musique parcours Acousmatique et arts sonores ; Master de Recherche Histoire spécialité Histoire et audiovisuel ; master 2 Droit économie gestion de l'audiovisuel

Enfin la question du mémoire de master semble passer dans les mœurs : il sert souvent de support à une future production artistique et permet, selon les mots d'un étudiant, de s'échapper un peu de leur environnement de travail très technique.

- Une très grande satisfaction des universités

Sur l'ensemble des réponses reçues ou exploitées :

40 % jugent les partenariats très bons ou excellents,
51 % les jugent bons,
9% les jugent insuffisants,

90 % souhaitent leur renforcement.

Les UFR valorisent l'intégration de musiciens et comédiens professionnels au sein d'un cursus universitaire avec des étudiants d'histoire, de lettres et de langue ; et la possibilité de le poursuivre en master recherche, master enseignement ou master professionnel.
Il y a un grand intérêt des enseignants pour ces étudiants « atypiques », et de même pour un rapprochement interinstitutionnel très enrichissant au niveau des équipes pédagogiques.
Le bilan exprimé par Strasbourg résume bien l'opinion commune : « Les élèves découvrent ainsi tout un panorama des recherches, des pensées et des théories contemporaines sur les arts du spectacle dont ils apprennent, par ailleurs, en situation, dans une mise à l'épreuve pratique, à dégager les implications concrètes. Les étudiants sont en contact direct avec les artistes qui animeront la scène contemporaine les années à venir. L'échange tend à décloisonner les savoirs et les pratiques, initier un rapprochement fécond entre le monde de la création et de la recherche. »
Il faut noter que l'éloignement géographique n'a pas été un handicap pour certains partenariats (exemple de Paris 8 avec l'école de la photographie d'Arles ou le CNDC d'Angers ; Amiens et l'école d'art de Reims ou l'école de la marionnette de Charleville-Mézières). L'université d'Amiens expérimente en 2012 un enseignement vidéo à distance projeté en direct dans les conservatoires[20] d'Amiens et de Caen.

- Les enseignements assurés par l'université débordent un simple partage théorie/ pratique

Ce partage inspire certes la majorité des partenariats, mais certaines UFR y ajoutent d'autres modules : la culture générale, la méthodologie de la recherche, notamment comparative, les techniques d'expression écrite et l'écriture critique font parfois partie d'enseignements communs préparant aux niveaux M et D.
On trouve également quelques incursions intéressantes : en théâtre des comités de lecture sur le théâtre contemporain ; en danse la dramaturgie de la danse, le discours sur le corps, l'analyse d'œuvres, l'analyse du mouvement, les savoirs somatiques.

[20] Qui ne délivrent cependant pas de formation supérieure au sens des ESC

En musique les UFR spécialisées apportent leurs compétences en matière d'informatique musicale, de réalisation d'un projet d'installation musicale interactive ou d'interprétation électroacoustique.

- La mobilité européenne et la possibilité de bénéficier du système ERASMUS sont naturellement saluées : plusieurs étudiants reçus en cours de cursus dans les conservatoires en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, ou en Suisse. Pour le théâtre, la difficulté de désorganiser des promotions très petites en effectifs (une quinzaine d'étudiants) par le départ à l'étranger d'un ou plusieurs étudiants a pu être levée par des déplacements en groupe correspondant à un projet artistique précis.

- les partenariats noués avec les ESC ont également permis à certaines UFR d'offrir des stages d'insertion professionnelle en lien avec les structures de diffusion : Opéra Orchestre, et de monter des opérations ponctuelles avec des artistes en résidence

2° points à améliorer, difficultés rencontrées

- le manque de moyens, notamment administratifs. « Tout se fait à moyens constants », et même dans le cas où l'ESC finance une partie des enseignements, ceux-ci étant le plus souvent personnalisés il en résulte une charge nette pour l'Université. L'UFR doit négocier un volume d'heures supplémentaires auprès de la présidence, ce qui n'est pas toujours acquis, ce qui explique d'ailleurs aussi qu'on constate parfois un déséquilibre entre partenaires dans l'implication amont et le montage du dossier.
La DGESIP souligne qu'à partir de la création de parcours Licence réservés aux étudiants en DNSP, la dotation des universités a été augmentée (en volume horaire d'enseignements et en affectation de postes d'enseignants) : un examen au cas par cas serait nécessaire pour en vérifier l'adéquation.

- la difficulté à gérer les emplois du temps des étudiants, surtout ceux qui ont des pratiques collectives : danseurs, comédiens, musiciens d'orchestre,

- une certaine concurrence sur l'action culturelle et les engagements des structures de diffusion qui privilégient les ESC par rapport aux services universitaires,

- Les difficultés du dialogue : avec les tutelles MESR sur les questions de fond – les contenus de la formation, et pas seulement son coût ; avec également les autres composantes de l'université : résistance à reconnaître un parcours de master « en art » qui soit effectivement une formation à la recherche lorsqu'il concerne des étudiants artistes. La visibilité des parcours croisés n'est pas toujours assurée dans les maquettes et au sein des UFR.

- la cohabitation, dans certains cours communs à l'université, des étudiants ESC et des autres étudiants en licence n'est pas toujours évidente compte tenu des attentes différentes de ces publics.

## 2. Pour l'architecture et les arts plastiques

Les rapprochements avec l'Université s'opèrent :

- sous l'incitation de l'AERES qui en évaluant les formations de niveau master émet dans chaque cas des recommandations sur l'adossement à la recherche,
- de manière volontaire dans certains cas.

A Arts plastiques

- les formations post-diplôme et la recherche se font de plus en plus en lien avec une Université

Toutes les écoles d'art ne sont pas encore passées par la question du troisième cycle, on peut estimer qu'environ un tiers l'ont fait et notamment toutes celles qui avaient mis en place des axes de recherche.

On peut distinguer trois cas de figure :

- les écoles dont les formations post diplômes, de 1 à 3 ans, se transforment en troisième cycle (Le Fresnoy, Artem à Nancy, Aix, Saint Etienne) ;
- celles qui tiennent au caractère professionnalisant du post diplôme (post-diplôme art à Lyon, à Nantes ;
- celles enfin qui réfléchissent à une équivalence pour le doctorat (Annecy, avec le diplôme supérieur de recherche en art).

Le développement des troisièmes cycles pourrait être, pour certains, une façon de retrouver des lieux internationaux de rencontres d'excellence entre artistes et théoriciens[21]., toujours structurés autour et par la notion de projet et de ce fait en lien avec les équipes de recherche pluridisciplinaires d'une université.

L'habilitation et le financement de ces troisièmes cycles demandent cependant à être régulés : le MCC ne peut s'épargner une réflexion globale sur la cartographie et le budget de ces formations.

La recherche se développe très rapidement dans les écoles d'art : un récent colloque a permis de dénombrer environ 90 projets de recherche, dont 60 en lien avec une Université ou un organisme de recherche. Trois labex étaient présents, et une trentaine d'UMR et équipes d'accueil.

Les thématiques retenues illustrent la diversité de la recherche en art, et donc la difficulté à la définir globalement :

[21] Des expériences similaires existent en Angleterre, en Norvège.

- pratique et mediums
- forme de la relation théorie pratique
- territoires, espaces publics, paysages, migrations, pratiques urbaines, SHS
- design graphique, édition, publication, archives
- design d'objet, d'espace, de services
- image, son, technologies

➢ les autres échanges

Malgré un climat toujours difficile entre les UFR d'arts plastiques et les écoles d'art plusieurs expériences positives peuvent être notées : à l'ESAD d'Amiens, tous les enseignants et les enseignements seront communs avec l'UFR dans le futur master de l'animation numérique ; à Strasbourg, des ateliers s'ouvrent aux étudiants de l'Université avec des enseignants communs ; dans d'autres UFR, les jurys se croisent ou des enseignants d'esthétique ou d'histoire de l'art s'échangent. A Rennes, c'est l'absence de statut d'enseignant chercheur et d'habilitation commune des deux ministères qui explique essentiellement l'abandon de masters pro dans le multimédia.

B Dans les écoles d'architecture

La quasi-totalité des ENSA accueillent ou encadrent des doctorants, et onze d'entre elles délivrent le doctorat conjointement avec une université. Il existe plus d'une quarantaine de laboratoires de recherche, dont neuf UMR, et à côté des DSA (ainsi que des doubles masters, masters pro et doubles cursus architecte ingénieur), quatre écoles développent un master recherche.

Les thématiques principales sont les suivantes :

- patrimoine, archéologie, réhabilitation
- matériaux et techniques
- urbanisme, ville et territoire
- SHS

C Dans les écoles du patrimoine et de l'audiovisuel

Chacune de ces écoles a développé des liens privilégiés avec une ou plusieurs universités, Paris Est et Paris 1 pour l'INA, Paris 1 pour l'école du Louvre et l'INP, et l'école de Chaillot fait partie du PRES Hesam.
Ces partenariats quand ils s'exercent au niveau master mettent en œuvre des compléments de formation, soit apportés par l'université, soit par l'ESC (les 5 masters de l'INA sont assurés à 30 % par l'établissement par exemple), à un niveau recherche ou doctorat futur.

## 3 Approfondir ces collaborations

Au regard de ce qui vient d'être constaté, l'opportunité de poursuivre ou non les partenariats ou collaborations ne se pose guère finalement.
**Pour l'université**, la présence d'écoles d'art au sein des PRES voire des IDEX comme à PSL apporte incontestablement une image positive et valorisante dans un environnement international où la tradition patrimoniale et artistique de la France, la réputation des écoles françaises est reconnue[22].
L'Université ou le PRES montrent qu'ils ont compris l'intérêt des valeurs de créativité et de transdisciplinarité dans la compétition internationale.
Enfin l'exemple de Versailles Saint Quentin, qui a organisé ses partenariats et ses formations culturelles dans le cadre d'un Institut d'études culturelles montre que l'affichage d'une identité culturelle et patrimoniale forte d'un établissement permet de drainer des financements extérieurs (financement de 13,5 millions d'euros pour les deux projets de recherche à l'UVSQ dans les domaines patrimoniaux sur dix ans).

**Pour les ESC** les aspects pratiques sont encore plus évidents :

- l'accès à des services de vie étudiante (logement, cartes multiservices…)
- une représentation internationale plus aisée via les services des PRES
- la possibilité de bénéficier de fonctions de soutien (comptables, juridiques, informatiques…)
- une prise en charge plus aisée de la recherche
- la mobilité internationale des étudiants

**Pour les étudiants**, l'intérêt de ces ouvertures s'apprécie également en termes d'insertion professionnelle. Les études de P.M Menger[23], directeur de recherche à l'EHESS, montrent que les trajectoires purement artistiques des étudiants des ESC sont peu corrélées avec le niveau de leur formation initiale : la décantation à l'issue des études est lente, au fur et à mesure des expériences professionnelles successives qui affinent l'orientation. Cela confirme une observation courante : peu d'étudiants, spécialement dans les écoles d'art, atteignent une notoriété leur permettant de se consacrer exclusivement à leur art.
En revanche si l'on étend le périmètre de l'étude à ce que les anglo-saxons appellent les 'creative industries', qui comprennent tous les univers des nouvelles technologies, des jeux vidéos, du web, des musiques numériques, de la communication, mais aussi du

[22] Dernier exemple en date, Toulouse le Mirail a ajouté un quatrième volet Culture à son projet d'établissement, outre la formation, la recherche et la gouvernance. L'Université s'est fondée sur les résultats de l'évaluation de l'Aeres qui pointait six atouts, tous dans les domaines de l'art, dont le centre d'initiatives artistiques de l'université du Mirail, l'outil structurant « La Fabrique », bâtiment de 3 000 m2 réunissant à la fois la formation, la création et la diffusion des arts contemporains, le vivier des formations spécialisées dans les disciplines artistiques et ses 1 500 étudiants inscrits, le maillage des équipes de recherche de ce domaine et la présence de nombreux sites en région Midi-Pyrénées pour une action culturelle « hors les murs »

[23] Par exemple : *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Gallimard / Seuil, 2009 ; *Profession artiste. Extension du domaine de la création*, Paris, Textuel, 2005 ;.*Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005,

management culturel on s'aperçoit que les formations artistiques apportent à leurs titulaires un avantage comparatif extrêmement net sur le marché du travail. De ce point de vue, tout ce qui peut enrichir le contenu professionnalisant de ces formations, le lien avec les métiers connexes apparaît comme un progrès.

## 31 Développer les partages et les points de rencontre

C'est la première constatation qui vient à l'esprit en recueillant les réactions des établissements : la multiplication des points de rencontre entre universités et ESC est la voie la plus aisée pour renforcer des collaborations. Ces points de rencontre sont les suivants :

- le partage d'enseignants communs, à qui il devrait être donné la possibilité d'effectuer une partie de leur service statutaire dans l'établissement partenaire. Et en ce qui concerne les enseignants des ESC, il faudrait également développer les mises à disposition pour une période suffisamment longue (1 ou 2 semestre) pour un travail en profondeur avec les UFR ;

- l'organisation de journées d'études, séminaires de recherche ou de doctorat co-organisés par les deux partenaires ;

- et pour cela la présence des directeurs d'ESC dans les conseils d'UFR faciliterait beaucoup une programmation anticipée, comme c'est parfois le cas (exemple du pôle Paris Boulogne à Paris 4) ;

- la mise en commun d'équipements : partager les salles, les équipements, les logiciels. De nombreuses universités gèrent, par leurs services culturels ou des associations, des équipements culturels tout à fait remarquables, dans des conditions difficiles : les personnels spécialisés, malgré l'action d'A+U+C[24] manquent et la reconnaissance artistique et médiatique fait parfois défaut. Pourquoi ne pas mettre à leur profit la compétence des ESC en matière de gestion, voire de techniciens d'autres institutions culturelles, dans le cadre d'un partenariat utile pour chacun ? On sait que les locaux de répétition pour le spectacle vivant, d'expositions pour les arts plastiques et l'architecture sont toujours en nombre insuffisant. Un travail commun d'état des lieux ne se limitant pas aux équipements les plus importants pourrait être confié à A+U+C puis discuté dans des réunions associant DRAC[25], ESC, UFR et services culturels de l'Université.

Il arrive par ailleurs que tel ou tel laboratoire ou UFR dispose d'équipements technologique de pointe, en matière numérique, vidéo, électro acoustique ; mais dans ce domaine les acteurs se connaissent bien et les partages se font naturellement.

- la mise en œuvre de projets artistiques communs. Une ou des thématiques peuvent être choisies en début d'année : exemple de Roméo et Juliette, qui a donné lieu à Toulouse à

[24] Association Art Université Culture, qui regroupe et impulse l'action des services culturels des universités
[25] Directions régionales des affaires culturelles

une association théâtre, littérature, anglais, arts plastiques et musique ayant débouché sur un spectacle original mêlant étudiants de l'Université et des ESC. La pratique musicale collective, en chœur ou orchestre peut s'ouvrir sur des formations mixtes associant élèves des conservatoires encadrant et étudiants de l'UFR de musicologie ou de l'ensemble de l'Université après vérification du niveau (par exemple dans le cadre des Unités d'ouverture, cf. supra). Ces projets communs supposent donc une forme de sélection.

***PROPOSITION 1***

***Choisir des thèmes communs de journées d'études ou séminaires dans le cadre des conseils d'UFR partenaires d'ESC***

***PROPOSITION 2***

***Encourager les partages d'équipements, de matériels, de salles d'exposition, de répétition à partir d'un état des lieux complet coordonné par l'association A+U+C, et la conduite de projets artistiques communs***

***PROPOSITION 3***

***Faciliter le partage d'enseignants en leur permettant d'effectuer une partie de leur service statutaire dans les établissements partenaires, et pour les enseignants en ESC en leur offrant également des mises à disposition d'une durée significative en Université***

## 32 Poursuivre le développement de la recherche dans les ESC

La recherche est l'élément structurant qui va contribuer à affermir les ESC, à la fois dans un positionnement interne et vis-à-vis des partenaires académiques.

- La recherche se développe rapidement dans les ESC mais est freinée par une inadaptation des cadres juridiques et statutaires

Il a déjà été relevé la richesse des initiatives que les ESC ont prises dans ce domaine depuis quelques années de manière intensive, et depuis plus longtemps pour certaines écoles. Beaucoup d'établissements ont structuré l'adossement à la recherche par des conventions avec laboratoires (exemple entre autres du LETA à Paris 1), universités ou écoles normales supérieures.

Le mouvement est loin d'être achevé : Sur plus de 50 UMR recensées par le ministère de la Culture et dans lesquelles sont impliqués des ESC, 7 concernent l'histoire de l'art, la musicologie et 3 les arts plastiques. Théâtre et danse sont totalement absents.

Certains processus de création artistique font en effet appel à des compétences de plus en plus étendues qui nécessitent des collaborations collectives et spécialisées

Bien des ESC ressentent ainsi la nécessité d'aller trouver à l'extérieur des compléments de formation soit purement professionnels (droit, économie, anglais), soit tournés vers l'histoire de leur art, sa philosophie, ses enjeux sociétaux. Les scientifiques comprennent qu'il y a quelque chose à apprendre de l'art, et les artistes comprennent de même qu'il y a quelque chose à apprendre de la science.

Il semble également qu'une mutation plus profonde est à l'œuvre, celle où le processus de recherche et de création de tout artiste n'est plus seulement individuel, solitaire mais s'élargit au collectif et à l'interactif.
C'est évident pour les studios de cinéma, depuis longtemps. A la FEMIS, les étudiants collaborent avec des laboratoires et pourraient être directement impliqués auprès des fabricants, par exemple pour le cinéma numérique.
Dans les arts plastiques, on peut penser aux ateliers quasiment industriels de Jeff Koons, Bill Viola, Murakami, aux cabinets de designers faisant appel à des compétences de plus en plus variées comme le font les plus grands cabinets d'architectes.
L'imagerie médicale inspire par exemple de nombreux artistes, comme la biologie cellulaire.
L'art conceptuel se nourrit de l'analyse de la société, de la sociologie.
En musique, les laboratoires d'électro-acoustique influencent profondément le travail de certains compositeurs ; les musiques de films sont souvent des œuvres collectives aujourd'hui.

L'Ecole nationale supérieure de création industrielle résume cette idée en indiquant devoir « dépasser la dialectique binaire théorie pratique pour une vision où l'œuvre n'est pas seulement une création de formes mais intègre une pensée théorique capable de penser l'actuel »….

Tout cela n'est certes pas nouveau mais cette tendance va semble-t-il au-delà de l'œuvre de collaboration classique, qui a toujours existé, car elle touche parfois à l'inspiration même de l'œuvre, là où la technique, et en particulier les nouvelles technologies ne peuvent plus être considérées comme seulement subordonnées, mais comme porteuses de nouvelles inspirations créatrices.

La recherche en sciences humaines, en sciences dures, fait maintenant partie du processus de création artistique qui provoque un dialogue entre des champs hétérogènes. C'est là où le nouveau contrat avec l'Université prend tout son sens. Il ne s'adresse plus seulement à une part minime d'artistes intéressés par ce travail de pointe, il doit toucher l'étudiant dès ses premières années d'étude.

Un certains nombre de freins demeurent :

Le constat est fait par nombre d'ESC et par beaucoup d'UFR : l'approfondissement des liens sur la recherche avec l'Université, au-delà de cette phase initiale, implique un certain nombre d'évolutions car il risque de se heurter aux usages et règles académiques, aux us et coutumes universitaires qu'on ne peut modifier radicalement, à commencer par la définition de l'objet, des méthodes, des résultats attendus de toute recherche
L'AERES rappelle également souvent que la tutelle du MCC ne sait pas prendre en compte l'importance de la dimension recherche dans les statuts des enseignants et pointe notamment l'absence de statut d'enseignant-chercheur. La reconnaissance et la valorisation de la recherche dans les ESC passe donc par une adaptation progressive des règles universitaires et par le rapprochement vers un statut d'enseignants-chercheurs avec des règles comparables à celles du droit commun : les habilitations, l'évaluation par l'AERES.

- En particulier la France a pris du retard sur l'adaptation des formations doctorales

- Le doctorat par la pratique, un type de doctorat répandu à l'étranger

La plupart des écoles européennes, comme en Angleterre, en Allemagne, et les écoles américaines ont des cursus de troisième cycle débouchant sur des diplômes conférant le grade de doctorat au même titre que les universités et certaines grandes écoles françaises et ce dans une optique spécifique aux données de la création artistique. Il s'agit des « practice based » PhD.
De ce point de vue, la France est en retard par rapport à ces pays, pour n'avoir pas adapté suffisamment son découpage disciplinaire et ses démarches doctorales en raison de cloisonnements hérités de l'histoire et des éloignements institutionnels (disciplines artistiques, architecture, design, agronomie, sciences vétérinaires, recherches cliniques en santé…).

Les diplômes de recherche axés sur la pratique existent en Angleterre depuis 25 ans. On estime dans ce pays à quelques milliers le nombre d'artistes détenteurs d'un doctorat.

La Suède par exemple discute en ce moment de la possibilité pour les écoles d'art, positionnées en dehors des universités de se constituer en facultés d'art au sein de celles ci, ou de s'y adosser; elle s'apprête à donner aux écoles d'art le droit de délivrer des doctorats (PhDs), diplômes de troisième cycle axés sur la pratique, qui seront établis et contrôlés par elles-mêmes avec le concours d'autres instances, mais non pas établis uniquement par des instances venues de l'extérieur.

A l'université de Yale, le doctorat de pratique d'interprète consiste en un récital autour d'œuvres qui illustrent une démarche musicologique de recherche sur les types d'interprétation, sur le langage ou le type d'écriture et son influence sur la transmission de

l'œuvre. Cette démarche fait l'objet d'un travail écrit dont l'importance n'est pas précisée à l'avance, et d'une soutenance orale[26].
De nombreux débats ont lieu également aux Etats-Unis autour d'un doctorat pour les arts visuels[27].

Au Studio National des arts contemporains, école d'art du Fresnoy, un doctorat en pratiques artistiques est expérimenté pour l'année 20011/2012 avec l'UQUAM, Université du Québec à Montréal, qui délivrera le diplôme.

Les objectifs spécifiques du programme sont de susciter une interaction entre les pratiques et les théories actuelles en arts, de faciliter la maîtrise et la production, par les étudiants, d'outils méthodologiques et technologiques de création et de recherche pluridisciplinaires en arts, et de contribuer à l'instauration d'un lieu pluridisciplinaire de production et de réflexion critiques.

Ce programme doctoral du Québec est intéressant à plusieurs égards :

- il couvre tous les champs du spectacle vivant, d'histoire de l'art et des arts visuels (École des arts visuels et médiatiques, l'École supérieure de théâtre, départements de danse, d'histoire de l'art et de musique - tous intégrés à l'UQAM) ;

- il distingue trois types de thèses :
    - Une thèse recherche classique, qui consiste en la rédaction d'une thèse faisant état d'une recherche et de ses résultats[28],
    - Une thèse création, qui consiste en la rédaction d'une thèse et en la réalisation d'une œuvre, d'une performance, d'un spectacle, en rapport avec les axes du programme et en vue d'une diffusion publique. La thèse création doit constituer un apport original et inédit dans le domaine de la création artistique ou proposer une nouvelle manière d'envisager une ou des problématiques artistiques déjà traitées par ailleurs,
    - Une thèse intervention qui consiste en la rédaction d'une thèse et en la réalisation d'un projet ou d'une pratique rattachés à un espace social et à des faits culturels dans divers domaines reliés aux arts (animation, diffusion, enseignement, thérapie, etc.).

- le nombre de pages attendues est normé, différent suivant les thèses : 250 pages pour la thèse recherche, 150 pour les autres.

26 Commentaire d'un enseignant: « That degree structure has certainly been a positive in the music world, and has strengthened the careers of professionals inside the academy and in the music industry"

27 About 40 doctoral programs in studio art are available abroad, most of them in Britain, Europe, and New Zealand, says George E. Smith, president of the Institute for Doctoral Studies in the Visual Arts, in "Artists Debate Whether the Discipline Needs a Doctorate" http://chronicle.com/article/Artists-Debate-Whether-the/131833/?key=SmhwJFdgbSRGMCxgZDxBbD1SPXFiYkoja3EZbi9ybl5XFQ%3D%3D

28 Elle doit comporter un caractère inédit et constituer un apport original au niveau de l'avancement des connaissances dans le domaine des études et de la recherche en arts.

En Angleterre, comme dans les pays ayant mis en place depuis longtemps les « practice based » Phd, des interrogations demeurent certes sur la manière d'apprécier ces travaux. Juger une œuvre d'art relevant de la subjectivité, les jurys « académiques » sont naturellement influencés par les présentations écrites mais la présence de l'œuvre d'art crée une « anxiété » due au déplacement d'un pouvoir n'appartenant plus aux seuls[29] universitaires. D'autres interrogations portent sur le coût des études et la dévalorisation apportée au master alors que le doctorat ne concerne qu'une faible partie des étudiants.

Il faut cependant remarquer que l'accès aux études doctorales est extrêmement sélectif aux Etats-Unis (1% des candidats à Yale) : le doctorant est alors considéré comme un futur collègue par les enseignants. En contrepartie, les moyens d'accompagnement mis à disposition des doctorants sont particulièrement riches et importants

De ces constations se déduisent deux grands champs de travail :

1 Créer les conditions d'une reconnaissance de la recherche artistique et culturelle

1° Définir la recherche en art

Pour beaucoup d'ESC « la frontière entre création (projet) et recherche est encore floue », notait l'AERES dans son évaluation de l'école d'architecture de Grenoble ; ou encore « le champ de recherche en dehors du milieu universitaire devrait fournir un gros effort de définition et de clarification » (évaluation prescriptive des écoles d'art plastique).
Les processus de recherche propres à chaque discipline ont donc besoin d'être formalisés. De nombreux colloques et débats ont eu lieu depuis plusieurs années sur le sujet, il faut maintenant sans doute simplifier la question pour pouvoir avancer.
Il est clair que la recherche en art ne peut être assimilée à la recherche académique théorique, qui se pratique en Université, ou à une production de savoirs ou même de formes comme certains l'ont proposé. Sa spécificité est d'articuler un va et vient permanent et suffisant théorie / pratique (sans qu'à ce stade il faille entrer dans la relativité parfois de l'opposition entre ces deux termes). Les exemples étrangers existent.

Il convient maintenant de confier au groupe de travail Recherche de la future Conférence des ESC le soin de préciser de manière brève et pragmatique pour chaque discipline, en liaison avec la commission Recherche de la CPU, ce qu'est la recherche dans un établissement d'enseignement supérieur 'Culture'. Il n'y a pas une manière canonique de définir la recherche : l'AERES prend d'ailleurs soin de préciser que le référentiel qu'elle s'apprête à rendre public est modulable, non exhaustif et non prescriptif.

[29] Cf par exemple :
http://sitem.herts.ac.uk/artdes_research/papers/wpades/vol1/candlin2full.html

Enfin, les questions de bibliométrie, quasiment inexistante dans les domaines de l'ESC, devraient aussi être abordées dans le cadre de la Conférence aves l'AERES.

2° Etendre le statut d'enseignant-chercheur dans les arts plastiques, le spectacle vivant et l'architecture

De manière générale il sera nécessaire de créer au ministère de la Culture une filière de recherche complète, élément d'intégration indispensable dans l'espace universitaire européen de la recherche. Il n'existe pour l'instant pas de corps de chargés de recherche et de directeurs de recherche mais seulement pour les techniciens (Ingénieurs d'étude, techniciens de recherche…)[30]. Ce n'est pas l'objet du présent rapport d'approfondir cette question, mais quelques considérations plus particulières peuvent être avancées :

- Dans les écoles d'architecture, le statut[31] des professeurs et maîtres assistants prévoit déjà une HDR pour les premiers et un niveau doctorat pour les seconds, mais les obligations horaires restent sensiblement supérieures à celles des enseignants chercheurs dans les universités.
Tôt ou tard, le statut des professeurs et maîtres assistants des ENSA qui désirent poursuivre une activité de recherche devra s'aligner sur celui des universités si l'on veut augmenter la part de la recherche dans les services des enseignants qui n'ont actuellement que peu de temps à y consacrer.
L'inspection générale des affaires culturelles a fait des propositions en ce sens, inspirées de l'exemple du ministère de l'agriculture qui a fait basculer ses personnels dans le statut unique avec une période transitoire pour que les enseignants qui ne les possédaient pas obtiennent les qualifications requises. Le chiffrage et le calendrier d'une telle évolution devraient être discutés dans de prochains arbitrages ministériels.

- Pour les autres écoles, l'évolution devrait se faire sans doute en plusieurs étapes.

Dans les écoles d'art et le spectacle vivant, les questions de recherche sont encore très récentes bien qu'elles évoluent très vite; et plus encore que pour les écoles d'architecture la recherche ne peut pour l'instant être considérée comme une mission fondamentale chez tous les enseignants. Comme cela a déjà été indiqué, l'aboutissement de la formation d'un artiste est l'exercice de son art, non obligatoirement l'approfondissement d'une réflexion écrite ou sur sa pratique de création. Quel que soit l'intérêt de développer un doctorat par la pratique pour un instrumentiste par exemple, l'absence de possession de ce diplôme ne saurait l'exclure d'un poste d'enseignement, au risque de voir les meilleurs interprètes déserter les conservatoires supérieurs.
La mission de recherche devrait donc être réservée aux enseignants qui désirent exercer cette activité.

Dans les établissements publics nationaux pourrait être étudiée une séparation entre enseignants et enseignants chercheurs titulaires, les chargés de cours n'étant pas concernés. Il s'agirait de préciser les charges d'enseignement respectives et les modalités

[30] Il est renvoyé ici aux travaux de l'IGAAC et de la mission 'nouvelle génération' du secrétariat général du MCC
[31] (Décret n°94-262 du 1er avril 1994)

de la recherche pour les enseignants-chercheurs. Un groupe de travail devrait se constituer entre les deux ministères.
Le coût de telles évolutions n'a pas encore été chiffré de manière précise : il faut en effet évaluer les besoins, tant par recueil d'intentions chez les enseignants que par analyse des axes de recherche souhaités, puis veiller à une répartition territoriale équilibrée, travail qui revient à l'administration centrale.

3° Favoriser la création de départements de la recherche dans les ESC

Certains ESC se sont dotés de départements de la recherche, en faisant appel parfois à des universitaires français ou étrangers pour les diriger ; la plupart y réfléchissent. Couplés avec un conseil scientifique faisant place aux universitaires ces départements facilitent les collaborations comme le montrent les nombreux exemples dans les ENSA, à l'ENSAD et à l'école du Louvre.
Il est important que les équipes de recherche restent dans les ESC. Intégrées à l'Université sans la reconnaissance d'un statut, elles risqueraient d'être dévalorisées.
Le ministère de la Culture devrait inciter ces établissements à construire un programme pluri annuel, éventuellement contractualisé pour les plus importants.
Cet exercice aurait le mérite de permettre une synthèse progressive des axes de recherche des ESC, cartographie qui n'existe pas aujourd'hui à part un document relativement complet pour les arts plastiques réalisé par l'ANDEA à l'occasion du colloque organisé par le MCC sur la recherche en art de février 2012.
En l'absence de cette synthèse, qui devrait s'étendre aux autres établissements publics du ministère de la Culture ayant une politique de recherche il est en effet difficile de définir et d'afficher des orientations vis-à-vis de l'ANR.

4° Affirmer le rôle de l'Institut national d'histoire de l'art

L'INHA, qui a le statut d'EPSCP, participe à la formation des chercheurs, doctorants, post-doctorants, assistants ou attachés de conservation. Il cherche à développer différents programmes de recherche autour de l'histoire de l'art, en veillant à favoriser l'interdisciplinarité. L'INHA, par sa co-tutelle, est à mi chemin entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur, car sa vocation, exprimée fortement dans le contrat quadriennal 2010-2013 est de rapprocher la recherche de ces deux univers.
Cette tâche est délicate, notamment en raison des craintes d'une partie des conservateurs et des écoles de voir certains postes attribués à des universitaires. Toutefois, la crainte inverse pourrait aussi s'exprimer et ces résistances doivent s'effacer avec le temps devant la pression du contexte international déjà rappelé. Les conservateurs doivent aujourd'hui recevoir une formation à la recherche débouchant sur un diplôme reconnu.
S'agissant des ESC, la vraie question est ailleurs comme le rappelle récemment l'inspection générale des affaires culturelles : l'ambition de l'INHA de réunir toutes les disciplines artistiques, y compris donc le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel et l'architecture doit se concrétiser et permettre aux établissements d'enseignement de recevoir un vrai appui dans la définition de leurs formations à la recherche.

5° La structuration d'une politique de la recherche au ministère de la Culture

Cette question générale dépasse le cadre du présent rapport, mais le développement des politiques de recherche depuis quelques années dans les grands musées (le dernier exemple en date étant celui du quai Branly), certains établissements patrimoniaux et les ESC doit conduire le MCC dans les années qui viennent à réexaminer en profondeur l'organisation de sa politique.
Le constat est simple et fait l'objet de réflexions internes à l'inspection générale des affaires culturelles : la recherche est, sauf exceptions notables (de type IRCAM), disséminée, insuffisamment coordonnée, de faible ampleur financière et se présente en ordre dispersé face à l'ANR et autres financeurs européens. Elle peine à faire reconnaître son importance en tant que telle et dans des programmes pluridisciplinaires, les réussites étant liées souvent à l'implication ici ou là d'un président d'Université ou directeur de laboratoire. La recherche au MCC risque donc de perdre de l'efficacité si elle ne se relie pas aux grands organismes et aux universités.

Dans la distinction nécessaire des fonctions d'orientation, de programmation, de recherche et d'évaluation, la Conférence doit jouer un rôle de coordination et de synthèse pour les écoles qu'elle représente, tandis que l'idée d'une Alliance (sur le modèle de celles qui existent dans le domaine de l'environnement, de l'énergie ou des sciences humaines) plus globale avec les acteurs de la recherche culturelle et artistique devrait être approfondie. Cette alliance participerait à la réflexion sur les stratégies, notamment par des groupes de travail thématiques, coordonnerait les acteurs et représenterait un lieu de rencontre de tous les chercheurs. Une structure de type fondation pourrait lui être adjointe.

***PROPOSITION 4***

***En s'appuyant sur les expériences étrangères, confier à la Conférence des ESC le soin de donner une définition par discipline de la recherche, en liaison avec la commission recherche de la CPU***

***PROPOSITION 5***

***Aligner progressivement le statut des professeurs des ENSA désirant accomplir une activité de recherche sur celui des enseignants chercheurs en université ; poursuivre l'étude avec la Conférence des ESC d'un statut d'enseignant chercheur dans les arts plastiques et le spectacle vivant***

***PROPOSITION 6***

***Favoriser la création de départements de la recherche dans les ESC et l'affichage d'axes de recherche coordonnés au niveau national***

2 Le développement des formations doctorales

1° L'adaptation du doctorat dans le spectacle vivant et les arts plastiques

*« La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information »*

*Albert Einstein*

Au préalable la mission insiste sur le fait que le doctorat ne peut être considéré comme l'aboutissement ultime de la formation d'un artiste. Dans le spectacle vivant et pour les arts plastiques notamment les critères de reconnaissance d'un artiste ne consistent pas en diplômes : ce sont le marché de l'art, l'insertion dans les réseaux, les résidences, les relais dans la presse spécialisée. Pour les musiciens ou les comédiens, danseurs, ce sont les engagements et la reconnaissance de la critique et des pairs.

Il ne sera pas question ici des doctorats au sens classique en France, travaux de recherche originaux suivis de la soutenance d'une thèse écrite devant un jury académique, mais de doctorats fondés sur une pratique artistique.

Un tel doctorat ne pourra donc qu'attester d'une compétence autre, supplémentaire et subsidiaire à celle d'artiste. Cette compétence, qu'il convient de définir au moins dans ses grandes lignes, présente cependant un intérêt essentiel au regard de l'affirmation de la place de l'ESC.

- l'intérêt d'une acclimatation du doctorat par la pratique en France

Cet intérêt est triple :

- parachever le cycle LMD : même s'il est clair que la très grande majorité des étudiants ne sont pas intéressés par la poursuite du travail particulier de recherche dans le domaine de l'art, parce qu'ils se destinent en priorité à une carrière d'artiste,

- favoriser une insertion professionnelle à l'étranger : beaucoup de pays demandent en effet pour occuper certaines fonctions d'enseignement la possession d'un PhD ou

équivalent, y compris pour des fonctions temporaires. Dans le domaine des arts plastiques il arrive aussi que la direction d'un centre d'art mentionne cette exigence. En toute hypothèse la France ne peut rester en dehors de ce qui devient une norme internationale et un plus dans un CV,

- mobiliser des financements spécifiques sur la recherche en art via les écoles doctorales.

Les enseignants l'ont bien compris : nombre des meilleurs d'entre eux se sont inscrits dans des écoles doctorales anglo-saxonnes « mieux armés que l'Université française pour la délivrance de PhD en design, arts graphiques ou métiers de l'exposition » comme le fait remarquer un enseignant.

- faut-il créer pour autant une nouvelle forme de doctorat par la pratique en France ?

Il existe un certain nombre de réflexions actuellement sur des adaptations du cadre académique du doctorat, en France et à l'étranger[32], qui partent du constat du retard de la France rappelé plus haut. Le rapport rendu par le professeur Gaudemet en mai 2012 se prononce en particulier pour la création d'un doctorat d'exercice pour les disciplines juridiques, qui permettrait, en s'inspirant des anciennes thèses de troisième cycle et sans être considéré comme un doctorat au rabais, d'entrer plus facilement dans de grands cabinets anglo-saxons ou d'occuper des fonctions juridictionnelles à l'étranger.

Dans le domaine de la médecine, une nouvelle forme de recherche se situe entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, la recherche translationnelle. Celle ci consiste à déplacer, transporter, transmettre, le plus rapidement possible, les innovations scientifiques vers une meilleure prise en charge du patient : l'évaluation et validation d'outils diagnostiques, pronostiques et de suivi des malades, ainsi que le développement de dispositifs biomédicaux ou d'approches thérapeutiques issus de la recherche fondamentale. Intermédiaire entre la théorie pure et la pratique, cette approche ressemble à celle des artistes.

Les doctorats fondés sur une pratique artistique présenteraient ils autant de différences par rapport au cadre existant ?

Pour avancer dans la réflexion, essayons de définir plus précisément le concept à partir des expériences actuellement menées.

D'une manière schématique un doctorat par la pratique consiste en la présentation d'un travail personnel d'artiste et d'une partie écrite et théorique venant au soutien du premier. La partie écrite doit pouvoir être vue par le jury comme comprenant des développements suffisamment intéressants au regard d'une transmission possible de connaissances ou d'avancées dans la compréhension du processus de création[33].

[32]ibidem : http://chronicle.com/article/Artists-Debate-Whether-the/131833/?key=SmhwJFdgbSRGMCxgZDxBbD1SPXFiYkoja3EZbi9ybl5XFQ%3D%3D

[33] À titre d'exemple, voici comment l'AERES définissait dans son évaluation de l'école d'art de Rennes le travail du mémoire de master : « ce dernier doit être le fruit d'une distanciation affichée de l'élève et de l'affirmation d'une maitrise des références et de l'articulation pratique théorie »

- le projet SACRe

Voici comment est décrit le doctorat dans le projet SACRe[34], de PSL, qui explore les interfaces entre les différents arts, ainsi qu'entre les arts et la science (sciences dures aussi bien que sciences humaines et sociales). : « SACRe représentera une nouvelle forme de doctorat en art, qui articulera fortement pratique artistique et réflexion théorique. S'inscrivant au croisement entre les arts et les sciences sa mise en place bénéficiera de l'expérience des doctorats en création développés par plusieurs universités anglo-saxonnes et se distinguera des approches exclusivement théoriques actuellement représentées dans les Ecoles doctorales françaises en art, musique et théâtre »

Dix candidats seront sélectionnés chaque année sur la base de leur potentiel artistique et de leur intérêt pour l'interdisciplinarité inscrits à l'Ecole doctorale de l'ENS et dans l'école de création la plus proche de leur domaine d'activité. Dans un second temps, une école doctorale SACRe sera instituée. L'équilibre entre les champs artistiques – art, musique, théâtre, design – sera garanti, de même que la représentation des autres disciplines académiques.

La thèse, supervisée par un universitaire et par un artiste, consistera :
Pour les artistes, dans un ensemble de travaux ou de performances artistiques, accompagnées par un document (texte, supports audiovisuels et multimédias) mettant en perspective leur travail.
Pour les universitaires, dans un travail écrit classique, qui prêtera attention au processus de création en tant que tel.
Dans les deux cas, la participation à au moins un projet interdisciplinaire avec d'autres doctorants SACRe, artistes ou scientifiques sera requise pour valider le doctorat.

Une formation commune sera organisée pour les doctorants SACRe, à partir de cours (théorie et histoire des arts), de séminaires et d'ateliers, dont certains seront délivrés en anglais. Cette formation encouragera l'interdisciplinarité et le sentiment d'appartenance des doctorants. Chaque institution y contribuera par des moyens propres. SACRe s'articulera aux programmes post-masters qui existent actuellement, en proposant de nombreuses synergies.

- Le doctorat de musique « Recherche et Pratique »

Le doctorat de musique : « Recherche et Pratique », pensé en collaboration par les universités Paris-Sorbonne, Lyon 2, Jean Monnet de Saint-Etienne, et les CNSM de Paris et Lyon s'adresse à des musiciens de haut niveau, titulaires d'un master (ou d'un diplôme équivalent) et désireux de poursuivre une double formation de musicien et de chercheur.
L'accès à cette formation doctorale se fait en deux étapes : l'évaluation des prérequis d'ordre professionnalisant est effectuée sur concours par les conservatoires, celle des

[34] il implique l'Ecole normale supérieure et les principales écoles françaises de création et d'art vivant, l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs (ENSAD), l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD). D'autres membres de PSL*, comme le Collège de France, Chimie ParisTech, l'ESPCI ParisTech et l'Université Paris-Dauphine apporteront leur contribution au projet.

capacités d'ordre scientifique par le collège des écoles doctorales sur l'examen d'un dossier semblable à celui produit dans le cadre des autres doctorats de sciences humaines et sociales. La formation doctorale est assurée conjointement par l'Université et le Conservatoire, par des cours doctoraux, des séminaires et des cours de pratique.

La délivrance du diplôme s'articule aussi en deux étapes, menées en commun par les deux institutions en jeu, par la soutenance de la thèse et par un récital ou une production en scène des travaux (en lien avec le projet de recherche), devant des jurys communs aux établissements partenaires.

Cinq étudiants y ont été inscrits à titre expérimental à Paris (Paris-Sorbonne et CNSMD de Paris) en 2009. Dans cette perspective, sept autres avaient déjà constitué un dossier auprès du CNSMD de Lyon dès 2010.

L'encadrement de l'étudiant est assuré par un professeur du CNSMDL désigné par le directeur du Conservatoire sur proposition de l'étudiant et un directeur de recherche, membre de l'université, selon la charte des thèses de l'université de Lyon, à partir d'un programme de formation personnalisé

- Ces exemples montrent qu'il ne semble pas nécessaire de s'aventurer dans la création d'un nouveau type de doctorat.

Un doctorat par la pratique a d'ailleurs, dans d'autres domaines des humanités déjà rencontré une certaine hostilité du milieu universitaire.
Il s'agit plutôt d'enrichir les doctorats de musique, de danse[35] et d'arts plastiques d'une mention de type « fondé sur la pratique ». C'est d'ailleurs ce qu'a semblé exprimer l'AERES au détour d'une phrase, dans son examen de l'école d'architecture de Versailles et de son laboratoire LEAV : « A l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines il existe une réflexion intense autour d'un doctorat par le projet, mais qui ne devrait pas déboucher sur un doctorat d'exercice ».
Il est bien entendu que ces doctorats seraient délivrés par l'Université à laquelle est rattachée l'école doctorale.
Sans proposer la création d'une école doctorale unique compte tenu du nombre relativement faible d'étudiants attendus, il faudrait en toute hypothèse veiller à tout le moins que les doctorants ne soient pas dispersés au sein d'écoles doctorales dont la taille ou le prisme ne leur permettent pas les confrontations artistiques et esthétiques souhaitables.

La DGESIP a confirmé dans une lettre aux présidents d'universités l'accord pour une mise en œuvre à titre expérimental de ces doctorats (dans le domaine musical donc), placés sous la responsabilité d'une école doctorale, en demandant à ce que le cahier des

[35] Il faut noter l'action du Centre National de la danse qui, en proposant d'accueillir tous les doctorants travaillant sur la dans e au sens large dans un « atelier des doctorants » a su créer un espace d'échanges original.

charges soit complété sur les évaluations de la pratique artistique. Ces doctorats seront évalués dans le cadre des campagnes de contractualisation (en 2013 pour Paris, en 2015 pour Lyon) et ne devraient pas être considérés comme une nouvelle catégorie, qui aurait d'ailleurs dû être soumise au CNESER et à l'habilitation ministérielle.

Il est clair qu'ils sanctionnent d'abord une recherche, et non une production artistique, laquelle vient en appui. Les adaptations demandées ne concernent donc que la description précise des travaux qui seront évalués.
Le principe de la mixité des jurys[36] permet d'y faire participer à parité enseignants ayant rang de professeurs et artistes de renommée suffisante. Rien n'interdit de choisir le président, et l'un des deux rapporteurs parmi un professeur d'une université étrangère où sont répandus les doctorats par la pratique, ce qui permettrait d'intéressants échanges au sein du jury.
Dans le même ordre d'idées les thèses en cotutelle avec une université étrangère devraient être encouragées.

C'est – mutatis mutandis – ce qu'avait suivi l'AERES dans le choix de jurys pour l'évaluation des masters des deux CNSM, ou encore des DNSEP. Pour ceux-ci, l'AERES séparait les enseignements théoriques, pour lesquels elle posait le principe de la détention d'un doctorat, des enseignements pratiques et techniques pour lesquels était demandée une « reconnaissance professionnelle attestée au niveau national et le plus souvent possible au niveau international ».

2° Le développement du doctorat dans le patrimoine et l'architecture

Les conservateurs et restaurateurs du patrimoine, formés à l'INP, sont eux aussi confrontés aux normes internationales qui réclament la possession d'un doctorat pour exercer des fonctions équivalentes dans les musées, lieux de patrimoine et universités étrangères.
La mission statutaire de recherche figure dans le décret statutaire des conservateurs. S'il est vrai que l'INP a pour spécificité de former des directeurs de musée à l'aise avec les questions de gestion, de politique des publics, de recherche de mécénat à la différence des historiens d'art formés dans une université, s'il est vrai également que l'approche de l'histoire de l'art est parfois différente, davantage centrée sur l'œuvre d'art, il n'en demeure pas moins que l'INP a tous les atouts pour conduire au doctorat les futurs conservateurs qui ne le possèdent pas. Les travaux sont déjà bien avancés avec Paris 1.
La réflexion doit également être menée pour le doctorat de restaurateur, l'absence de ce grade mettant à égalité dans des appels d'offres internationaux les restaurateurs de l'INP avec d'autres formations moins poussées.

Pour la mettre en œuvre cette évolution peut combiner une augmentation de la part de la recherche durant le cursus à l'INP et un accent mis sur le recrutement de docteurs à l'entrée de l'INP. L'adhésion de l'INP au PRES HESAM doit pouvoir permettre d'accueillir des contrats doctoraux, l'INP ayant le statut d'EPA d'enseignement supérieur.

[36] Choisis par le ou les directeurs d'établissement après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale

Le Centre des hautes études de Chaillot, qui dispose de cinq HDR, étudie aussi la création d'un doctorat en lien avec une école d'architecture, pour les étudiants en DSA souhaitant mener un travail de recherche.

L'école du Louvre a développé depuis 2003 de thèses en co-tutelle avec d'autres universités (Paris 10, Tours, Bordeaux III, Aix Marseille) et un doctorat en muséologie avec Avignon et l'UQUAM.

En ce qui concerne l'architecture

Après un travail interne à la profession important, le doctorat en architecture a fait son apparition en 2005 et les craintes également exprimées d'une dévalorisation des diplômes « inférieurs » ont été balayées. Il est délivré par les écoles elles-mêmes ou en association avec une université, mais souffre encore d'un certain manque de visibilité dû sans doute au caractère interdisciplinaire de l'architecture : mis à part les champs classiques de l'histoire, de la théorie, de la sociologie de l'architecture, il est plus difficile d'identifier les ambiances architecturales et urbaines, les interactions entre savoirs constructifs et architecture, le paysage. L'expérience des ENSA pourra ainsi alimenter la réflexion commune des ESC.

3° Développer l'accueil de doctorants dans les ESC

Comme l'écrit un ancien directeur d'école d'art « Concevoir la possibilité de préparer un doctorat en philosophie ou histoire de l'art dans une école d'art au contact de la création des artistes, comme cela est possible dans certaines écoles étrangères habilitées à délivrer des doctorats dans les domaines théoriques (Braunschweig par exemple) apporterait donc un fondement contemporain tangible aux recherches théoriques et renouvellerait celle des départements d'esthétique ou d'histoire de l'art de l'université »[37].
Cette réflexion est naturellement valable également dans le spectacle vivant.

Aujourd'hui, seuls les EPSCP et EP ayant l'enseignement supérieur comme mission statutaire accueillent des doctorants au titre de leur activité d'enseignement dans le cadre du "contrat doctoral" d'une durée de trois ans[38] (qui a remplacé les allocations d'études spécialisées)
.
Il serait très souhaitable que cette possibilité soit également reconnue aux EPCC dans les arts plastiques et le spectacle vivant et que les écoles doctorales facilitent cet accompagnement par les doctorants. Certaines écoles d'art, comme à Valence, le font déjà ce qui prouve que des accords peuvent être trouvés.

[37] Michel Metayer in « la lettre des écoles d'art » n° 2
[38] Décret n°2009-464- du 23 avril 2009

A cette fin, il serait utile que les services juridiques du MESR confirment de manière officielle la possibilité pour les EPCC à caractère administratif ayant inscrit formellement dans leurs statuts la mission d'enseignement supérieur et de recherche d'accueillir des contrats doctoraux, ce qui serait de nature à convaincre les universités et élus encore réticents face au statut d'EPCC.
Les écoles du patrimoine devraient suivre le même régime, elles bénéficient toutefois d'ores et déjà de bourses nombreuses émanant de fondations privées ou d'entreprises.

La présence de doctorants au sein des ESC apporte également un service extrêmement bénéfique, par la proximité d'âge avec leurs étudiants, en dédramatisant notamment les exigences de rédaction au niveau master, préparant ainsi les conditions d'évolution vers un doctorat par la pratique.

Les mêmes observations s'appliquent à l'accueil de post doctorants ou de chercheurs au sein des ESC, ce qui serait considéré comme une ouverture par l'Université. Cela se pratique déjà à Toulouse notamment.

4° Explorer la possibilité d'une reconnaissance de l'HDR au vu de l'expérience et de la notoriété personnelle

Les ENSA comptent 75 enseignants titulaires d'une HDR (entre 2 et 10 par école) et le nombre d'enseignants docteurs dépasse 300 personnes sur un millier. 250 étudiants sont inscrits en doctorat. D'autres enseignants titulaires d'une HDR sont présents dans les écoles du patrimoine, deux au CNSMDP, certains travaillent dans des écoles d'art (comme à l'ERBA de Rennes), mais pas de manière stabilisée.

Pour se présenter à l'HDR, il est en principe nécessaire d'être titulaire d'un doctorat mais cela n'est pas absolument obligatoire. Une HDR sanctionne « la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs »

Il serait ainsi souhaitable que des enseignants non docteurs dans les ESC puissent se présenter pour soutenir une HDR dans une école doctorale correspondant à leur spécialité. Le cas s'est produit une fois à l'école d'architecture de Valence, il pourrait inspirer d'autres enseignants.
La spécificité de la recherche dans les ESC doit conduire à ouvrir son accès aux professionnels : la réserver uniquement aux enseignants titulaires de diplômes académiques serait une erreur. Le groupe de travail entre la Conférence des écoles et la CPU évoqué plus haut devra aussi se saisir du sujet.

***PROPOSITION 7***

***Faire valider dans les arts plastiques, visuels et le spectacle vivant un doctorat avec la mention « fondé sur la pratique » délivré par un jury constitué suivant la réglementation en vigueur et comportant une part déterminante de professionnels, dont des artistes ou enseignants étrangers titulaires d'un doctorat par la pratique.***

***PROPOSITION 8***

***Définir ce doctorat par discipline quelques règles simples s'inspirant des exemples étrangers sans établir de normes en particulier sur la production écrite***

***PROPOSITION 9***

***Créer les conditions de reconnaissance internationale de ce doctorat en établissant des critères de sélection très stricts des doctorants et en organisant leur formation au plus haut niveau à partir de l'exemple du projet SACRe***

***PROPOSITION 10***

***Mener à bien la création d'un doctorat pour les restaurateurs du patrimoine et poursuivre l'enrichissement des parcours des élèves conservateurs menant au doctorat d'histoire de l'art***

***PROPOSITION 11***

***Encourager l'accueil de doctorants en ESC, notamment dans les EPCC et en exploitant toutes les possibilités de bourses ou contrats de recherche***

***PROPOSITION 12***

***Explorer la possibilité d'une reconnaissance pour les enseignants des ESC de l'habilitation à diriger des recherches au vu de l'expérience et de la notoriété personnelle***

## 33 Rapprocher les cadres institutionnels

Indépendamment de la recherche de partenariats de fond, le rapprochement avec l'Université peut aussi prendre des formes administratives, institutionnelles et toucher les processus juridiques liés aux diplômes.

## 1 La question des PRES

Faut-il pour les ESC se rapprocher le plus possible des PRES ? La question semble déjà tranchée par l'affirmative au moins par le ministère de la Culture qui les y encourage. Mais une partie des ESC expriment néanmoins la crainte d'être intégrés et perdus au sein d'organisations complexes, dont la taille ne permettrait pas de prendre en compte leurs spécificités.

Il faut au préalable nuancer cette image de la très grande université qui d'un point de vue historique n'existe pas. Dans la grande majorité des pays du monde l'Université s'est construite sur un processus relativement semblable : partout les facultés, collèges, instituts s'organisent au sein de l'Université en corps également indépendants, voire en contre pouvoirs s'agissant des facultés de droit. Même à la Renaissance, l'Université ne constitue pas un bloc homogène.
L'organisation des nouveaux PRES, en particulier ceux qui ont été lauréats des IDEX montre que les disciplines se regroupent à nouveau, avec la création d'unités interdisciplinaires qui d'ailleurs seront un lieu de discussion privilégié avec les ESC (cf. supra), au point que parfois des craintes d'une nouvelle « balkanisation » sont évoquées.
Aux Etats-Unis, symboles de l'excellence au classement de Shanghai, le système universitaire est en réalité constitué de plusieurs niveaux (un cycle très court, de deux ans, avec les *community colleges* ou un cycle de quatre ans avec les *colleges* ; puis une orientation éventuelle vers un cycle supérieur et de recherche).

Les grandes universités de recherche comptent ainsi peu d'étudiants : Columbia 14 000 et Yale 11 000 étudiants en comptant le cycle du bachelor (licence), Princeton 6 000 étudiants également dans l'ensemble des cycles, Chicago 13 000, 6 000 étudiants au-delà du master à Harvard.

Certes les plus grandes peuvent dépasser 50 000 étudiants, mais en général une université américaine ressemble plus à une université française moyenne.

En Allemagne, les 104 Universités générales et techniques ont une taille moyenne de 10 000 étudiants.

La conclusion est simple : les effets de taille s'agissant du monde universitaire ne sont pas forcément recherchés, ni pertinents et les ESC ne devraient pas redouter leur dilution au sein de grands ensembles qui n'ont jamais fait partie de la culture universitaire.
En réalité, les ESC qui ont entamé le processus de rapprochement avec un PRES, ou l'ont même achevé ne partagent pas ces craintes parce que d'une manière générale la plupart des présidents de PRES ont compris que leur intérêt était de jouer sur les dynamiques entre les établissements et non les compétitions.

Quelques réactions positives sont caractéristiques :

A Montpellier, les enseignants de l'UFR Arts estiment que les humanités défendront bien mieux leur spécificité à l'intérieur d'un PRES qui aurait fusionné (et non additionné) les universités plutôt qu'à l'extérieur.
A Grenoble, le directeur de l'école d'art évoque sa bonne surprise devant un PRES qui lui demande surtout de « rester ce qu'il est », tandis qu'à Strasbourg des rattachements sont en cours.

Un ancien directeur d'HEC notait que son avenir n'était pas de rester la meilleure école de commerce indépendante, mais de devenir l'équivalent de la Sloan School du MIT, c'est-à-dire sans doute la meilleure école de commerce intégrée à une formidable unité de recherche.

La stratégie à adopter pourrait dès lors s'organiser autour de deux axes :

- le renforcement du poids global des ESC avec la création de la conférence des directeurs (cf. supra) qui peut être un interlocuteur des présidents de PRES appuyant et élargissant les démarches individuelles,
- le regroupement des ESC territoriaux pour former une offre 'Culture' identifiée, mieux représentée dans la gouvernance des PRES au sein des membres associés.

Plus que d'être présents dans les Conseils d'administration, qui la plupart du temps traiteront de questions en dehors du champ d'intérêt des ESC, il importera pour ceux ci de participer aux instances pédagogiques, transversales, qui prennent des formes diverses (Sénat, conseil d'orientation…) pour faire reconnaître les apports de créativité et de décloisonnement disciplinaire. Les universités étrangères montrent la multiplication des Sénats académiques où des représentants des professeurs prennent position sur les questions concernant la recherche et la formation
Suivant le mot d'un directeur, les ESC peuvent être des plateformes collaboratives, auxquelles les universités et leurs composantes font appel.

La présence des directeurs d'ESC dans les conseils d'UFR viendrait appuyer cette démarche.

<u>Regarder sans a priori négatif les formules juridiques de rapprochement</u>

Sauf de très rares exceptions, les établissements Culture montrent une réticence de principe aux formules ouvertes par l'article L.719-10 du code de l'éducation[39] : conventions de coopération, rattachement ou intégration. Celles-ci représentent

[39] « Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent conclure des conventions de coopération soit entre eux, soit avec d'autres établissements publics ou privés.

Un établissement ou un organisme public ou privé concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche peut être rattaché à un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, par décret, sur sa demande et sur proposition du ou des établissements auxquels ce rattachement est demandé, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Un établissement ou un organisme public ou privé concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche peut être intégré à un établissement public scientifique, culturel et professionnel, dans les conditions fixées au deuxième alinéa.

En cas de rattachement, les établissements conservent leur personnalité morale et leur autonomie financière. »

cependant un tel intérêt pratique (allant de la mutualisation de systèmes d'information, des réseaux de documentation, des agences comptables à l'ouverture des services de vie étudiante, voire de l'affectation de certains postes d'enseignants chercheurs) qu'un travail d'information et de conviction devra être entrepris. Face aux craintes d'intégration dans l'Université, ces formules expriment au contraire par leur seul présupposé l'existence et le respect de deux organisations spécifiques. L'autonomie morale, pédagogique et financière y est affirmée.

L'exemple du rattachement de l'école d'architecture de Strasbourg, en projet depuis 2008, est particulier en raison de la tradition universitaire d'ouverture en Alsace et de la proximité des campus dans la ville. Mais il illustre les bénéfices que peut en retirer un établissement, dans le plein respect de son autonomie : mise en commun de l'agence comptable, des cours de langue, de l'environnement numérique de travail avec une intégration progressive dans le système d'information de l'université. Le système intégré de gestion des bibliothèques sera également partagé, et l'Université fera bénéficier l'établissement de son observatoire de l'insertion (ce qui est une demande récurrente de l'AERES).

Ce rattachement « light » suivant l'expression de la recteur d'académie est d'autant plus efficace que l'école d'architecture a intégré un « cluster » d'établissements d'enseignements supérieurs et de recherche alsacien, dont fait partie également le pôle artistique supérieur PAESA, et dont la vocation est de mieux représenter la dynamique issue du monde académique et de ses partenaires collectivités locales, de catalyser collectivement sur le territoire alsacien des projets innovants qu'aucun des acteurs du cluster ne peut actuellement envisager de susciter à lui seul.

Travailler sur les mutualisations

En dehors des dispositions de l'article L.719-10 d'autres types de mutualisation sont possibles : contrats de maintenance, organisation de sessions pour le TOEIC ou le TOEFL, serveurs informatiques et salles machines.

***PROPOSITION 13***

***Etudier sans a priori négatif les formules juridiques de rapprochement administratif entre les ESC et les universités, permettant des mutualisations dans de nombreux domaines : systèmes d'information et logiciels de gestion, salles informatiques, agence comptable, organisation d'examens de langues, mesure de l'insertion des étudiants, gestion de la documentation***

2 S'inscrire pleinement dans l'architecture globale de l'espace universitaire français et dans son système d'évaluation

- la reconnaissance des diplômes à des grades universitaires

En ce qui concerne le DNSP, qui ne confère par lui-même pas grade de licence, l'hypothèse d'en demander la reconnaissance semble prématurée. Elle risquerait de mettre un coup d'arrêt, du moins de ralentir les partenariats jusqu'à présent obligatoires avec une université alors qu'on vient d'en voir les effets bénéfiques et la forte demande de la part des étudiants.
Pour les mêmes raisons il serait dommage que la reconnaissance d'un grade de master au CNSAD ne donne pas lieu, comme au CNSMDP, à un partenariat adapté avec Paris 8 ou une autre université.
La problématique du spectacle vivant n'est pas celle de l'architecture, du patrimoine, de l'histoire de l'art, disciplines plus proches à certains égards du cadre universitaire. Il n'est pas inconcevable d'avoir de ce point de vue deux types de partenariats différents.

En ce qui concerne les arts plastiques : le DNAT est un diplôme à visée professionnelle qui pour la plus grande partie des étudiants leur offre des débouchés techniques dans les collectivités locales. Sa reconnaissance serait d'une grande utilité pour l'entrée dans les cadres de la FPT.
Le ministère de la Culture ne dispose pas pour l'instant d'études précises sur les taux de sortie à l'issue du DNAP et sur les orientations prises alors par les étudiants.
Toutefois des recoupements auprès d'un certain nombre d'écoles d'arts plastiques permettent de penser que ces sorties sont relativement importantes, de l'ordre de 30 %, et que les étudiants concernés poursuivent des études universitaires, soit en UFR d'arts plastiques, soit en histoire de l'art principalement.
Ces deux cas paraissent relativement proches de celui du spectacle vivant. On pourrait ainsi penser qu'il serait utile de réfléchir à un partenariat du même type que celui qui a été établi pour le DNSP, avec un enrichissement léger des études en école d'arts plastiques par quelques modules en université. Ceci faciliterait l'insertion universitaire des étudiants, surtout ceux n'ayant pas été auparavant inscrits en faculté parallèlement à leurs études artistiques, et leur réorientation vers des métiers d'enseignement ou de chercheurs.
Une reconnaissance directe au grade de licence serait en effet non seulement peu acceptable par l'Université qui y verrait une nouvelle atteinte au monopole de collation des grades mais surtout une occasion manquée d'un partenariat utile aux étudiants.

Compte tenu des résistances encore vivaces chez certaines écoles, il sera préférable dans un premier temps d'expérimenter ce qui pourrait être le cursus conduisant à un co-diplôme de DNAP DNAT et licence dans une école volontaire. La démarche pourrait se calquer sur celle du spectacle vivant mais de manière plus légère, avec la participation des professionnels dans un groupe de travail ministériel pour définir les compléments d'enseignements les plus pertinents.

En ce qui concerne le patrimoine, le premier cycle de l'école du Louvre, les trois premières années de la formation de restaurateur du patrimoine à l'INP[40] débouchent sur des diplômes d'établissement. Toutefois, depuis 2007, des passerelles ont été mises en place entre Paris 4 et l'école du Louvre permettant sous certaines conditions aux étudiants

[40] Institut national du patrimoine

ayant obtenu leur diplôme de premier cycle de se présenter en deuxième cycle de chacun des établissements.

Enfin se pose également la question du master pour le spectacle vivant, pour l'instant réservé à la musique dans les deux conservatoires supérieurs de Paris et de Lyon. Deux souhaits opposés s'affrontent : celui de ces établissements de conserver une prééminence résultant de la qualité incontestée de leur formation musicale et du niveau de leurs recrutements ; celui de certains pôles supérieurs de voir reconnue une même qualité pour quelques spécialités internationalement saluées.
Il faut de fait constater que des étudiants titulaires d'un DSNP de certains pôles ont un niveau leur permettant chaque année de remporter des concours internationaux ou d'être recrutés par des compagnies ou orchestres sans passer par les CNSMD.

Même si on peut penser que le DNSP aujourd'hui indique un niveau et des compétences qui pourraient relever du grade de master si l'on compare avec les disciplines générales de l'enseignement supérieur ou simplement avec les arts plastiques, il ne semble pas opportun de revenir sur le choix qui a été effectué il y a quelques années pour plusieurs raisons :

- Cette reconnaissance viendrait évidemment bouleverser l'architecture mise en place dans les deux CNSMD. Il existe clairement une différence de niveau artistique avec les étudiants admis en master (venant du DNSP du CNSM), comme autrefois ceux admis en troisième cycle après un examen, et on pourrait considérer que les deux années de master pourraient alors « glisser » vers les deux premières années d'un doctorat. Le master, malgré une initiation à la recherche, reste d'abord une période d'approfondissement artistique ;

- Par ailleurs, il est inhérent à la formation d'un danseur, d'un interprète de débuter son apprentissage très tôt et de le voir s'étendre, sauf cas de dons exceptionnels, sur de longues années. La comparaison par rapport à un nombre d'années avec d'autres disciplines en ce qui concerne le niveau du DSNP perd donc de son sens ;

- Enfin, la véritable reconnaissance est celle des professionnels qui connaissent le niveau d'exigence propre à chaque diplôme ou école.

Pour autant, il ne faudrait pas fermer la porte à la possibilité de masters dans les pôles supérieurs. Certaines UFR partenaires ont annoncé leurs intentions : elles n'ont évidemment pas besoin d'être habilitées par le ministère de la Culture pour les réaliser mais elles doivent être conscientes du coût qui serait mis à la charge des pôles, donc des collectivités locales et de l'Etat qui sera appelé au financement dans un contexte déjà délicat.
Par ailleurs, l'ouverture de cursus doit être couplée avec une analyse des débouchés professionnels, analyse qui a été réalisée par la commission professionnelle consultative du spectacle vivant et qui est connectée aux grilles de classification des conventions collectives.

- la situation en matière d'évaluation

Pour l'architecture, la commission[41] chargée de donner un avis notamment sur les demandes d'habilitation des écoles d'architecture à délivrer les diplômes conférant grade de licence et de master a disparu en juin 2009 du fait de la suppression générale des commissions administratives non créées par la loi au bout d'un délai de trois ans à compter de juin 2006.

C'est l'AERES, conformément à la règle générale après avoir évalué les établissements, qui évalue maintenant les dossiers de demande de renouvellement d'attribution du grade de licence pour le diplôme d'étude en architecture (DEEA) et du grade de master pour les diplômes d'Etat d'architecte (DEA).

Pour les arts plastiques, il n'y pas d'examen préalable par une commission avant l'habilitation à délivrer le DNAP et le DNAT[42]. Le DNSEP[43] accordant à leur titulaire le grade de master est en revanche évalué par l'AERES.

Dans le spectacle vivant, un décret du 27 novembre 2007 a créé la commission nationale d'habilitation (CNH), chargée d'émettre un avis sur les demandes d'habilitation ou de renouvellement d'habilitation des établissements du spectacle vivant, après une évaluation de la formation établie conjointement par un enseignant universitaire, une personnalité qualifiée, et un représentant de la direction générale de la création artistique.

La commission nationale d'habilitation peut émettre des recommandations, notamment sur les évolutions souhaitables de l'offre de formation, les objectifs et les contenus d'enseignement proposés.

L'AERES évalue les masters des deux CNSMD de Paris et de Lyon.

Sans avoir besoin de décrire les procédures applicables aux autres établissements, constatons que celles-ci sont pour le moins disparates.

Toutefois, il paraît assez clair au vu de l'évolution de ces dernières années que l'AERES tend à devenir l'instance d'évaluation unique du MCC.

Il convient d'aller au bout de cette évolution et d'envisager une évaluation du DNSP par l'AERES.

Certes celui-ci reste de la compétence de la CNH décrite ci-dessus. Mais le simple fait que l'inspection de la création artistique participe à l'évaluation des formations alors qu'elle dépend du ministère de la Culture et qu'elle joue également un rôle – utile – de conseil auprès des établissements rend cette évaluation non conforme aux standards européens (qui demandent une indépendance totale, objective et subjective). La situation devra donc évoluer de manière inéluctable.

---

41 Dénommée commission culturelle, scientifique et technique pour les formations en architecture.

42 Diplôme national d'arts plastiques, diplôme national d'arts et techniques

43 Diplôme national d'expression plastique

C'est pourquoi l'hypothèse d'une évaluation par l'AERES a d'ores et déjà été évoquée entre l'AERES et la direction générale de la création artistique. L'AERES va quoi qu'il en soit très prochainement évaluer les licences liées aux DNSP et donc indirectement les formations assurées par les établissements partenaires.

En sens inverse, l'expertise de l'AERES pourrait se trouver enrichie par la participation des inspecteurs de la création artistique comme experts dans des procédures d'évaluation d'établissements étrangers. Tant dans les arts plastiques que pour le spectacle vivant l'inspection a un savoir faire reconnu et original en Europe. L'AERES effectuant des évaluations en Europe ou étant en relation avec des organismes comparables pourrait également relayer des candidatures.

- Les instances consultatives se prononçant avant les habilitations

Le CNESER, créé en 1945 et dans sa forme actuelle par la loi Faure de 1968 donne notamment son avis, et de manière obligatoire, sur la liste des diplômes nationaux, les études y conduisant, les conditions d'obtention et la protection des titres qu'ils confèrent (y compris le baccalauréat qui est considéré comme le premier diplôme d'enseignement supérieur).

Il se prononce également sur la répartition des dotations entre les différents établissements, ce qui ne va pas sans prises de position parfois médiatisées.

Le CNESER a donc été saisi des diplômes d'architecture valant grade de licence et de master, qui n'ont pas donné lieu à difficultés particulières, de même que les masters des deux CNSMD, de l'INP et de l'Ecole du Louvre
Le DNSEP a en revanche été examiné dans des conditions plus difficiles, liées pour partie sans doute à des difficultés de connaissance précise du milieu artistique.

Il faut rappeler qu'aucun établissement 'Culture' n'est électeur ni éligible au CNESER, en dehors de l'INHA qui a le statut d'EPSCP.

La question s'est donc posée d'envisager la création d'un CNESER propre au ministère de la Culture, à l'image du CNESERAAV pour le ministère de l'agriculture.

Cette idée se heurte à plusieurs difficultés : il faudrait restreindre par la loi la compétence générale du CNESER ce qui n'irait pas sans débats parlementaires serrés en raison d'un risque de contagion. En second lieu, cette création impliquerait que les dotations des ESC et leur répartition soient examinées par le Conseil : l'exercice serait périlleux car les établissements sont dans des situations très différentes les uns des autres.
Enfin, les difficultés de compréhension d'un autre type d'enseignement peuvent être aplanies par une information adéquate du Conseil, notamment ses personnalités qualifiées (23 membres sur 68)

- L'étape de l'habilitation par le MESR et le MCC

C'est un arrêté commun MESR et MCC qui habilite les écoles d'architecture à délivrer le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et le diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master. C'est en revanche un arrêté du seul MCC qui habilite à délivrer le diplôme d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre, et les diplômes de spécialisation et d'approfondissement.

Pour les arts plastiques c'est toujours un arrêté du MCC qui habilite les écoles à délivrer les diplômes nationaux dont le DNSEP, mais c'est un arrêté du MESR qui attribue le grade de master au DNSEP délivré par les écoles mentionnées dans chaque arrêté…Pour le spectacle vivant c'est une « décision » du MCC qui habilite les pôles à délivrer le DNSP.

Nous retrouvons là certaines incohérences, dues sans doute au caractère progressif de la mise en place du LMD. Un travail de clarification des rôles entre le MCC et le MESR devrait être envisagé dans une approche plus transversale.

Il faudrait certainement que les arrêtés du MESR conférant grade de master au DNSEP soient cosignés avec le MCC. Ceci éviterait qu'une école d'art de statut territorial dont le DNSEP aurait été évalué de manière négative par l'AERES puisse continuer à délivrer ce diplôme alors que le MESR, après avis également négatif du CNESER, ne reconnaitrait pas à ses titulaires le grade de master. Compte tenu de la diversité de la qualité des enseignements, ceci n'est pas une hypothèse d'école (le cas s'est d'ailleurs posé dans d'autres domaines pour certaines écoles de commerce).
Certes cela conduirait sans doute à se poser la question du maintien, dans l'intérêt des étudiants de telle ou telle formation jugée insuffisante. Un arrêté conjoint des deux ministères aurait le poids nécessaire par ailleurs pour convaincre la collectivité territoriale majoritaire dans l'EPCC de prendre les mesures nécessaires.

Il faut rappeler toutefois que la France reste un des seuls pays au monde à garder cette étape de l'habilitation, vouée à disparaître aux yeux de beaucoup d'observateurs : reste à savoir comment la régulation nécessaire de l'offre de formation pourra alors s'exercer.

Cette question se pose aussi pour les licences délivrées sans lien au DNSP formalisé avec un ESC du spectacle vivant

***PROPOSTION 14***

***Expérimenter dans une école d'arts plastiques volontaire un partenariat universitaire pour la délivrance d'une licence conjointement au DNAP et au DNAT sur le modèle du spectacle vivant***

***PROPOSITION 15***

***Procéder à une analyse de coûts et de débouchés approfondie avant de laisser s'engager les ESC du spectacle vivant en dehors des deux CNSMD dans des partenariats conduisant au master***

***PROPOSITION 16***

***Cosigner entre le MCC et le MESR les arrêtés accordant grade de master aux DNSEP***

***PROPOSITION 17***

***Etudier l'évaluation des DNSP par l'AERES***

# 4 Elargir le champ des partenariats dans une vision de décloisonnement disciplinaire

L'étude des partenariats entre l'Université et les enseignements supérieurs 'Culture' ne peut se limiter à l'amélioration des procédures déjà lancées. Les disciplines créatives sont au cœur du débat sur la formation d'esprits aptes à saisir les défis de la civilisation contemporaine, qui demande rapidité d'adaptation et prise en compte de situations professionnelles de plus en plus diverses.

Ces questions sont de nature évidemment plus générales mais le rapporteur estime qu'elles doivent aussi faire l'objet d'une réflexion au sein du ministère de la Culture.

Le décloisonnement des formations peut être considéré comme un impératif du futur face à une hyperspécialisation aujourd'hui contestée : les ESC ont un rôle à jouer dans ce contexte, sur un moyen terme et à la condition que la qualité de leurs formations s'en trouve enrichie.

## 41 Les ESC sont un éléments clé du débat sur le décloisonnement disciplinaire et l'enrichissement des cursus

Dans un « plaidoyer pour un enseignement moderne, en faveur du développement des compétences »[44] Andreas Schleicher qui dirige les analyses sur l'éducation au sein de l'OCDE, écrit :

> « Pendant la majeure partie du XXe siècle, les décideurs étaient nombreux à penser que l'on devait acquérir les bases avant d'apprendre des compétences plus larges, comme si l'école devait être ennuyeuse et dominée par l'apprentissage par cœur. (…) Le dilemme pour les éducateurs est que les compétences cognitives de base, celles qui sont les plus faciles à enseigner et à valider, sont aussi les plus faciles à informatiser, à automatiser ou à sous-traiter. « nous sommes en train de passer d'un monde de stocks - où des connaissances sont stockées mais non utilisées - à un monde de flux, dans lequel le savoir est dynamisé et enrichi par le pouvoir de la communication et de collaboration constante. »
>
> « Jusqu'à présent, pour résoudre les problèmes, on les découpait en morceaux gérables, confinés à des disciplines étroites, puis on apprenait aux étudiants les techniques servant à les résoudre. Mais aujourd'hui, la connaissance avance en synthétisant ces morceaux épars. Il faut pour cela avoir une certaine ouverture d'esprit, établir des liens entre des idées qui semblaient être sans rapport et se familiariser avec

[44] Dépêche AEF n°151393 10 juin 2011

d'autres disciplines, ce que font très peu les systèmes d'enseignement eu Europe à l'exception peut être des pays nordiques »
Plus le monde devient interdépendant, plus les collaborateurs et les organisateurs vont s'imposer »

Pour sa part, Edgar Morin affirme que « toute situation de crise comme celle que connaît le système éducatif favorise l'innovation. Il faut instituer un enseignement à affronter les incertitudes, la compréhension d'autrui ».

Si « l'enseignement spécialisé des disciplines a fait la réussite de notre modèle éducatif français, les cloisons sont devenues des murailles et il n'y a plus de communication entre elles ». Il conclut sur la nécessité absolue de « rassembler les savoirs actuellement compartimentés », notamment en introduisant la culture par des expériences pilotes innovantes. « Pour enseigner, il faut de l'éros, de l'amour, disait Platon. Il faut donc penser des enseignements plus vivants, moins cloisonnés. »

Bien sûr, comme le rappelle Michel Lusseault, président du PRES de Lyon : « Il est bien évident qu'il ne saurait être question de prôner un enseignement supérieur déconnecté des préoccupations de l'employabilité, replié sur la bulle académique, routinier dans ses méthodes, désinvolte dans ses finalités. ... Ce que je continue de défendre, c'est que les universités doivent préparer à l'insertion professionnelle, ce qui n'est pas du tout la même chose qu'assurer ladite insertion... »

Mêmes réflexions chez Larry Summers, ancien président de Harvard : « L'éducation consistera davantage à apprendre à utiliser et traiter l'information qu'à la transmettre », dans le cadre d'une exécution de plus en plus collaborative de toute mission.

Les outils électroniques, qui permettent d'incorporer aux textes de la vidéo et du son, faciliteront une pédagogie de plus en plus personnalisée puisque les enseignants auront ainsi plus de temps à consacrer à la discussion avec leurs étudiants.
Richard C. Levin, ancien président de Yale, écrit : « Les leaders chinois, en particulier, ont reconnu de manière très explicite qu'il manque deux choses à leurs universités : l'envergure multidisciplinaire, et la culture de la pensée critique »[45]

C'est pourquoi Singapour et la Chine ont récemment lancé des réformes de leur système éducatif pour introduire la pensée critique et l'imagination au sein des cursus universitaires parce qu'ils jugent ces qualités essentielles « dans une culture saine d'échanges au sein d'une économie mouvante ».

<u>L'imagination créative facilite le décloisonnement</u>

Le contexte américain abonde en essais et articles débattant du sort des humanités en temps de crise économique, tandis que le système éducatif, du primaire au supérieur, est souvent soumis à un impératif d'utilité.

Martha Nussbaum, professeur de droit et d'éthique à l'université de Chicago, qui a travaillé longtemps avec le Prix Nobel d'économie Amartya Sen sur d'innovants programmes de développement en Inde constate dans les universités américaines la même

[45] Dépêche AEF n°136137 11 août 2010,

tendance à la dévalorisation de la culture qu'à Bombay, Londres ou Paris[46]. Elle estime que le savoir technique n'est utile qu'à court terme et ne nourrit pas une compréhension économique à long terme. Pour comprendre les enjeux économiques à venir, il est nécessaire de disposer d'une connaissance historique de ces enjeux, ainsi que de sens critique et d'imagination créative.

Elle met en avant l'importance de la pratique artistique notamment dans le spectacle vivant : « Je crois que la musique, comme la danse et le théâtre, fait naitre les mêmes qualités que l'étude de la littérature : elle stimule l'imagination, permet à l'étudiant d'expérimenter des situations différentes de celles qu'il connaît. Le théâtre et la danse ont souvent le pouvoir d'atteindre les individus plus fortement : faire jouer une pièce consacrée à la discrimination raciale fait comprendre l'oppression personnelle, la fait vivre dans le corps, ce qui ne serait peut être pas le cas à travers une lecture ».

HUMART, un projet européen qui légitime un type d'apprentissage par la créativité.

Le projet HUMART est une suite du projet TUNING qui a permis à des universitaires, dès 2000 pour neuf disciplines des sciences dures d'élaborer dans un manuel ses caractéristiques propres, tant du point de vue des aspects professionnels des métiers auxquels elle pouvait préparer, que de la définition des cursus et formation y préparant, notamment en terme de compétences attendues par rapport aux Descripteurs de Dublin. D'autres disciplines ont été ajoutées (33 en 2004, dont les arts) et en 2010 TUNING a ouvert un volet particulier en 2010 pour s'intéresser plus particulièrement au secteur des sciences humaines et des arts, parents pauvres au sein des universités mais qui jouent un rôle important, alternative aux sciences « dures » pour la formation d'esprits créatifs.

L'objectif principal était donc, à partir d'un modèle qu'avaient formulé les sciences sociales, de tenter d'établir une définition commune de compétences pour les niveaux 3 à 8 de la grille des qualifications de la formation tout au long de la vie (EQF)

Architecture, Beaux-Arts et Design, Danse et Théâtre, Musique - ont abouti à proposer une architecture spécifique pour un référentiel de compétences commun à leur secteur.

Deux points sont importants :

- La définition d'une appellation commune : « Disciplines des Arts de la Création et de la Scène » a été choisie pour créer une identité cohérente et reconnaissable « ensemble de champs de nature artistique et technique pour lesquelles la créativité, l'interprétation et l'exercice d'un jugement esthétique sont fondamentaux. Ces disciplines impliquent l'invention et la génération d'idées, de formes, d'images, de sons, de structures, de productions scéniques et de textes, qui peuvent être mis en œuvre pour produire de nouveaux artefacts, espaces, produits ou procédés.
- L'identification du concept unifiant, « Création et Créativité ». Toutes les disciplines de ce secteur sont convenues de considérer que le cœur de leur activité

[46] Dans " Les émotions démocratiques: ou comment former le citoyen du 21ième siècle », éditions Climats

touche à la création ou la créativité avec sept dimensions qui expriment les domaines de compétences indispensables pour réaliser ce concept de « Création et Créativité »[47]

Mais le point essentiel est que cette démarche illustre le principe « qu'une compétence ne se définit pas à partir de savoirs prédéterminés mais à partir des situations et des pratiques sociales qui demandent des compétences définies comme mobilisation d'un ensemble de ressources ». HUMART légitime donc au sein de l'espace européen le mode d'apprentissage issu des disciplines créatives.

A partir de ces réflexions, deux pistes peuvent être explorées : l'une porte sur la généralisation progressive d'unités de pratique artistique dans les cursus de premier cycle, l'autre sur une expérimentation de collège d'arts libéraux.

## 42 Promouvoir les unités d'enseignement libres en art dans l'ensemble des cursus d'étudiants par un dispositif attractif

Les unités d'enseignements d'ouverture (UEO, ou encore unités d'enseignement libre) sont des modules de formation introduits dans la plupart des universités en licence et master pour, comme leur nom l'indique, contribuer à une ouverture d'esprit des étudiants.

En 2008, 32 universités sur 84 intégraient parmi ces UEO des Ateliers de pratique artistique[48], dont plus de 60 % ouverts à tous les étudiants

Du questionnaire cité plus haut, il ressort les constations suivantes :

- la quasi-totalité des universités à dominante SHS intègrent de manière obligatoire dans les parcours de licence des UEO comprenant des options artistiques ou d'histoire de l'art,

[47] . Fabriquer ; réaliser sur scène (to perform), dessiner, conceptualiser,
. Repenser, considérer, et interpréter l'Humain,
. Expérimenter, innover et rechercher ;
. Théories, histoires et cultures,
. Aspects techniques, environnementaux et contextuels ;
. Communication, collaboration et interdisciplinarité
. Esprit d'initiative et d'entreprise.

[48] Aux contenus très variés : hormis les ateliers traditionnels de théâtre (classique, contemporain…), de musique (chœur, orchestre, jazz, musique du monde…), de danse (contemporaine, modern jazz, traditionnelles…), de littérature (écriture, poésie…), d'arts plastiques, de cinéma, de cirque, de BD ou de photographie, sont mis en place également des ateliers plus particuliers tels que journalisme, concours d'éloquence l'art dans les musées art et sciences, théâtre et sciences, sensibilisation au spectacle vivant, mise en scène et techniques du théâtre, direction d'orchestre, carrefour de la pensée, événement, communication, graphisme (participation à la vie d'un service), scénographie d'exposition (participation à la vie d'un service), langue des signe, apprentissage technique (régie) son, apprentissage technique (régie) lumière, histoire de l'art option restauration, conservation, patrimoine, archéologie (fouilles), paléographie web animation, marionnettes, astronomie, calligraphie….

- quelques universités à dominante sciences dures proposent également ce choix lorsqu'elles font partie d'un PRES offrant ces formations (comme Bordeaux par exemple).

Néanmoins :

- la plupart du temps, ces UEO comprennent une liste impressionnante d'options, dont même parfois un renforcement en langue vivante, au sein desquelles les matières artistiques apparaissent au mieux comme un élargissement de culture générale, durant un semestre ou deux au maximum sur les 6 de la licence,
- en pratique, les étudiants se tournent davantage vers les UEO généralistes (économie, droit, LV), « utiles » dans un parcours professionnalisant, au besoin pour préparer un changement d'orientation en L1. En L3, le choix se porte vers les matières ouvrant sur une spécialisation,
- la question des moyens d'encadrement est cruciale pour l'attractivité des UEO dans le domaine des arts.

Même si la pratique artistique en tant que porteuse d'innovation créatrice, de citoyenneté et d'adaptabilité à un monde contemporain mobile n'est pas encore entrée dans les mœurs universitaires, il semble pourtant possible de rebondir sur le fait que ces fameuses UEO sont maintenant globalement intégrées et bénéficient d'ECTS (en général 3, jusqu'à 5 par semestre avec un maximum de 12 sur les trois années de la licence) pour proposer un système plus attractif dans lequel l'université, les ESC et les étudiants trouveraient profit.

Il s'agirait, comme dans certains pays étrangers, de permettre aux étudiants des ESC en première ou deuxième année de master, ou des doctorants, d'animer ces enseignements d'ouverture durant une période minimale de deux semestres. Outre les crédits en ECTS, cette formation serait valorisée par une reconnaissance particulière au profit :
- des étudiants qui l'auraient choisie (de type capacité à développer un projet transdisciplinaire dans un environnement différent, ou reconnaissance de compétences acquises dans ces UE transférables à d'autres apprentissages)[49],
- et des étudiants qui la dispenseraient (de type conduite d'un projet pédagogique) : l'expérience montre que les étudiants ESC s'impliquent facilement dans les problématiques de transmission.

Plusieurs exemples étrangers montrent que des étudiants volontaires et sélectionnés peuvent, dès le niveau L3 et en tous cas au niveau M, contribuer efficacement à l'encadrement des étudiants de niveau L1 (tutorat, participation à l'encadrement des travaux dirigés, aide au travail personnel). Il paraît difficile d'imaginer que les universités françaises, avec leurs moyens financiers limités, puissent atteindre au même niveau d'encadrement pédagogique des étudiants de L1 et L2 que leurs homologues étrangères sans faire elles aussi plus largement appel à des étudiants plus avancés, quelles que soient les réformes statutaires à étudier, comme le rappelle le rapport 2011 du comité de suivi de la loi LRU.

[49] Comme le suggère l'association Art +Université + Culture, très impliquée dans le débat

Il faut cependant noter que les ateliers de pratique artistique créés à Sciences Po (cf. infra) ne reviennent qu'à 100 euros environ par étudiant pour 24h de cours (en coût pédagogique).

Le projet de formation serait proposé par l'étudiant ESC, validé par le directeur des études de l'école à laquelle il appartient et une personne désignée par le président de l'université (par exemple le responsable du service culturel), ces deux personnes appréciant le travail final. Les projets collectifs seraient évidemment encouragés.

Dans cette proposition, les deux parties trouvent un intérêt réciproque et la question de l'encadrement ne nécessiterait pas de moyens supplémentaires.

En toute hypothèse, et comme le suggérait le rapport d'Emmanuel Ethis, certains crédits pourraient être alloués à l'organisation de ces UEO dans le cadre du plan réussite en licence comme le font déjà certains établissements. Les doctorants seraient susceptibles de bénéficier par ailleurs des contrats doctoraux.
Pour répondre aux difficultés de gestion des emplois du temps, un créneau commun devrait dans les cursus être réservé par l'Université (proposition E Ethis).

Cette proposition est à la fois plus modeste et plus ambitieuse que la simple généralisation des UEO culture.

- plus modeste car il ne s'agit pas d'imposer un modèle dans chaque université,
- plus ambitieuse car il ne s'agit plus de considérer ces UEO comme de la culture générale. L'enseignement et la pratique artistique ne sont pas alors vus d'un point de vue d'abord d'enrichissement personnel mais comme moyen d'être confronté à une situation de travail collectif. Dans celui-ci les solutions n'obéissent pas uniquement à l'application de savoirs prédéterminés et demandent une aptitude à s'extraire de raisonnements traditionnels et à écouter.

On voit qu'il s'agit là en réalité d'une nouvelle conception des UEO de pratiques artistiques, ni culture générale ni mises en situation professionnelle dès lors qu'elles n'interviennent pas dans le champ disciplinaire de l'étudiant.

Certaines universités réfléchissent à une démarche de ce type, comme Toulouse-II qui veut également renforcer la présence de l'art et de la culture dans les formations et la recherche, « et pas uniquement dans les formations artistiques », selon les propos du vice-président délégué à la culture. Pour cela, il travaille, avec la commission des formations, à l'élaboration d'une offre « cohérente et globale » des « UE découverte » qui permettent aux étudiants de valoriser leurs engagements.

## 43 Expérimenter une forme d'université d'arts libéraux

Sous l'influence gréco-romaine, lors de la renaissance carolingienne les universités du moyen âge s'organisèrent sous la forme du trivium, les arts de la parole, de la communication (grammaire, rhétorique et dialectique) et du quadrivium, les arts dérivant des nombres (algèbre, astronomie, géométrie et musique).
Cette dénomination d'arts libéraux a été reprise en Europe et surtout aux Etats-Unis pour caractériser une forme d'enseignement global de la personne, lui offrant une grande adaptabilité sociale et professionnelle.

### 1 Les collèges d'arts libéraux dans le monde

Aux Etats Unis[50]

Il existe près de 300 collèges[51] d'arts libéraux aux Etats-Unis (souvent de taille moyenne, entre 1500 et 3000 étudiants), les premiers ayant été fondés après la déclaration d'indépendance pour favoriser l'acquisition d'une citoyenneté commune.

L'éducation dite libérale (LE « liberal education », qui ne se réfère pas à une catégorie morale) se définit comme une méthode d'apprentissage qui prépare les individus à la complexité, à la diversité et au changement. Non professionnalisante, la LE a non seulement pour but de donner aux étudiants des compétences transférables dans le monde du travail mais également de leur permettre de s'adapter aisément aux évolutions ; notamment en étant en capacité d'apprendre tout au long de leur vie. Elle fournit ainsi aux étudiants des connaissances étendues (science, culture et arts, enjeux sociétaux) ainsi qu'une spécialisation dans un domaine spécifique. Cette combinaison doit permettre aux étudiants de développer un sens de la responsabilité sociale ainsi que de solides compétences intellectuelles et pratiques telles que la communication, l'analyse et la résolution de problèmes.
Une autre caractéristique est que la LE motive les adultes pour s'engager dans un processus d'éducation tout au long de la vie, axe devenu essentiel en Europe.[52]

Le principal point fort des diplômés d'une LE, tels que le perçoivent les employeurs, est que ceux-ci s'adaptent au changement. Il résulte du large spectre de la formation que ces diplômés sont moins efficaces au cours des premiers mois de leur vie professionnelle mais qu'ils surpassent ensuite ceux d'universités plus classiques grâce à leur adaptabilité.

La LE se dispense en quatre années, au cours d'un cursus qui s'apparente à un cycle préparatoire à des études « *graduates* » ou PhD pour la grande majorité des étudiants, quelle que soit la discipline choisie comme « *major* » (humanités, sciences sociales, sciences exactes ou ingénierie). La LE se caractérise par une offre très développée et diversifiée de cours dans différentes disciplines (jusqu'à 900 cours dans certains établissements) permettant ainsi aux étudiants de découvrir de nouveaux champs intellectuels,

[50] Ce développement emprunte largement à une note des services de l'ambassade de France aux Etats Unis
[51] assurant donc le premier cycle de 2 à 4 ans d'études supérieures, en principe sanctionnées par le bachelor
[52] Alain Bournazel, « Le défi Finlandais », Éditions Arnaud Franel.

d'expérimenter, d'approfondir et/ou de se spécialiser. La notion d'interdisciplinarité dans les parcours est très développée, de même que le rôle de l'étudiant dans la construction de son parcours.

En Europe

Aux Pays-Bas, l'idée d'un collège d'excellence axé sur les arts libéraux et la science revient à Hans Adriaansens, enseignant désirant dépasser le cloisonnement classique des disciplines. L'université d'Utrecht fonde donc l'University College d'Utrecht (UCU) en 1997, collège d'excellence au sein même de l'Université d'Utrecht et la Roosevelt Academy en 2004.
L'UCU propose un programme de premier cycle (bachelor en Arts libéraux et Sciences) et accueille près de 900 étudiants, dont 200 à la Roosevelt Academy.
La procédure d'admission y est sélective et se fonde principalement sur le mérite, un large intérêt universitaire, une motivation personnelle forte et la maîtrise de l'anglais, sans que les moyens financiers puissent être un obstacle.
C'est la première institution académique aux Pays-Bas à promouvoir conjointement l'enseignement des arts libéraux et des sciences, résultant de la participation de toutes les facultés de l'Université d'Utrecht. Elle est organisée en quatre départements: Langues & Media (academic core), Lettres, Sciences et Sciences sociales.

A Berlin, le collège européen d'arts libéraux, fondé en 2001 et reconnu par le gouvernement fédéral, organise les études en quatre ans autour d'une spécialisation et d'une année passée à l'étranger avant de poursuivre un travail personnel de recherche, avec un lien très étroit avec le BARD College, près de Manhattan, où la pratique des arts est extrêmement aboutie.
Il existe trois départements : Art et Esthétique, Ethique et Sciences politiques, Littérature et Rhétorique.
C'est peut être à Berlin que l'universalisme culturel est le plus poussé, avec l'étude suivant les années de Platon, Hegel, Shakespeare, de thèmes comme « problèmes actuels de méta éthique et de valeurs », « Stendhal et le monde napoléonien », « crise financière et néo-libéralisme », qui voisinent la même semaine avec 12 heures d'atelier photo le samedi et le dimanche.

Les caractéristiques de cet enseignement :

- Un enseignement par petits groupes (souvent un ratio de 10 étudiants pour un enseignant), avec une pédagogie de type socratique et un tutorat par les enseignants très important,

- Une très forte incitation à la pluridisciplinarité des cursus : le choix d'une majeure doit s'accompagner d'un grand nombre de modules dans des univers très différents,

- Une dimension recherche qui reste très prégnante, intégrée au cursus, parfois dès la première année. Il ne s'agit pas toujours de recherche au sens strict du terme mais plutôt d'une expérience pédagogique non traditionnelle. Les enseignants même dans les « *colleges* » qui n'ont aucun programme de niveau gradué, sont censés publier et produire une recherche de haut niveau national, voire international,[53]

- Un caractère international très marqué : le pourcentage d'étudiants étrangers est très élevé et les nationalités diverses (30 à Berlin par exemple).

Les débouchés :

La plupart des étudiants aux Etats Unis entrent sur le marché du travail à la fin de leur cursus, dans les domaines suivants :
- administration publique,
- journalisme,
- droit
- monde de l'art.

Certains continuent immédiatement en master ou doctorat, ce sont d'ailleurs la majorité en Europe, avec un très fort tropisme pour la médecine et le droit aux Etats-Unis.
L'ECLA, à Berlin, prépare à la poursuite d'études en philosophie, littérature histoire de l'art.
A Utrecht, les titulaires d'un bachelor en Arts libéraux et Sciences peuvent poursuivre un master et éventuellement un doctorat à l'Université d'Utrecht, dans une autre université Néerlandaise ou encore à l'étranger, que ce soit en médecine, droit, ingénierie ou économie et commerce. Un bon nombre d'anciens de l'UCU ont intégré les meilleures universités : Oxford, Cambridge, Harvard ou Berkeley.

Le modèle économique

Les collèges d'arts libéraux américains n'échappent pas au modèle de financement des études supérieures dans le reste des universités du pays : droits d'inscription (environ 75 000 $ hébergement compris), revenus de « *l'endowment* » et dons et legs. L'endettement des étudiants est devenu un sujet majeur[54] de société.

A Berlin et à Utrecht les coûts semblent avoir été davantage maîtrisés : 13 500 € à Berlin plus 3 000 € pour l'hébergement Et 'seulement' 2271 € à la Roosevelt Academy pour les résidents de l'UE.
Le principe est qu'aucun étudiant ne doit être refusé pour des raisons financières.

[53] . Ces derniers sont libres de se faire assister par des étudiants de l'école ou d'autres écoles (très majoritairement dans les sciences « dures »)

[54] L'encours de la dette étudiante a dépassé l'encours des crédits revolving (souvent présenté comme l'une des principales causes de surendettement des ménages américains) et représente plus de 5 % du PIB

## 2 A quelles conditions ce modèle pourrait-il être expérimenté en France ?

La situation française parait favorable à plusieurs égards :

- les arts libéraux se caractérisent par un fort contenu théorique, qui reste précisément l'une des forces de notre système d'enseignement supérieur.

- le développement des TICE[55] dans l'enseignement universitaire, la mise en place d'ENT[56] de plus en plus performants permettent de faire place dans beaucoup d'UFR à une pédagogie plus personnalisée au travers de petits groupes d'étudiants. Les cours magistraux en grand amphi ont tendance à disparaître, même si l'évolution est encore lente pour les premières années de la Licence et dans certaines disciplines.

- La pédagogie de type socratique est à la base de la plupart des ESC comme on l'a vu précédemment avec la notion de projet de l'étudiant : ateliers dans les écoles d'arts plastiques et d'architecture, master class pour le spectacle vivant…

Les thèmes de la pluridisciplinarité, de l'interdisciplinarité éveillent un intérêt croissant auprès de certains présidents d'université. :

- l'exemple de Sciences Po Paris

Sciences Po Paris vient de mettre en place un modèle comparable, avec la création d'ateliers de pratique artistique pour tous les 1500 élèves du collège universitaire, sur tous les campus, dans les domaines de l'écriture, du théâtre, de la création numérique, de la danse, de la gastronomie, de la musique ou encore de la photographie. Ces ateliers (cf. annexe 5) mêlent réflexion théorique, sens critique et pratique d'une discipline et « visent, en associant suivi individuel et travaux collectifs, une stimulation intellectuelle et une lecture renouvelée des réalités sociales ainsi qu'à développer chez chacun ses capacités créatrices. ». Ils s'étendent sur trois semestres.

Ces ateliers, dont l'évaluation sera très rigoureuse, sont assurés par des professionnels ou des enseignants praticiens universitaires, dans le contexte de grande sélectivité des étudiants, donc non encore directement transposables à une grande échelle. Leur création montre toutefois que l'idée n'est pas utopique pour des unités de taille moyenne. : Leur coût pédagogique est d'environ 100 euros par étudiant.

Les bénéfices immédiats constatés par les enseignants sont de trois ordres : l'esprit d'équipe, une meilleure confiance en soi et une curiosité pour la création contemporaine.

[55] Technologies de l'information et de la communication
[56] Environnement numérique de travail

- les collèges d'excellence des IDEX

Sur les huit PRES lauréats des deux vagues d'Idex, quatre affichent clairement une volonté et des projets de croisement des disciplines accompagnés de méthodes pédagogiques personnalisées et innovantes.

Dans **Sorbonne Universités**[57], collèges et facultés seront au cœur d'une organisation nouvelle :

- développement d'une offre LMD permettant de mettre en place des licences multidisciplinaires
- Création d'un programme intensif interdisciplinaire pour des étudiants à très haut potentiel logés en résidence.,
- nouveau programme pour étudiants de médecine intégrant aussi les sciences de la vie, le droit et les humanités ;
- Création de séminaires interdisciplinaires de partage où les doctorants des diverses disciplines confronteront leurs approches et s'enrichissent mutuellement

**PSL** (Paris Sciences et Lettres) [58] compte également créer une licence pluridisciplinaire, qui offrira à des étudiants très brillants pour lesquels le modèle des classes préparatoires n'est pas toujours adapté une alternative d'excellence : une première année largement pluridisciplinaire, puis une spécialisation progressive en deuxième et troisième année, au cours de laquelle les étudiants bénéficieront d'une initiation à la recherche. Des passerelles existeront à chacun des niveaux.
Trois programmes interdisciplinaires seront créés, dont une plate forme humanités-sciences (philosophie, sciences et droit européen)

PSL compte également développer une intense vie culturelle avec les établissements membres : partenariats avec les théâtres parisiens, conférences, expositions résidentes, etc.…

A Toulouse, dans le cadre **d'UNITI**, la pluridisciplinarité sera encouragée, par exemple en consacrant dès la licence une demi-journée par semaine d'enseignement transverse :

- les programmes bi disciplinaires ou articulant discipline majeure/discipline mineure seront facilités, par exemple santé/sciences sociales, arts et sciences, archéologie/géographie, sciences et sciences sociales.
- Une plage commune par semaine sera réservée dans tous les collèges à l'interdisciplinarité.

[57] 65 000 étudiants sur un campus visant à « favoriser un fort sentiment d'appartenance et créer un environnement attractif pour les étudiants étrangers »

[58] 14 000 étudiants dont ceux de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts (ENSBA), du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD) et du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP

**En Alsace,** l'idex au sein d'UNISTRA[59] (née de la fusion des trois universités de Strasbourg en 2009) permettra de développer :

- des cursus d'excellence pluridisciplinaires et internationaux (cours bilingues) au niveau de la licence et du master, avec l'exemple d'un double diplôme (droit et arts)
- l'innovation pédagogique pour favoriser les pratiques pédagogiques et d'apprentissages innovantes au sein d'un Institut.
-

L'université proposera un grand nombre d'activités culturelles et sociales par l'intermédiaire d'un fonds d'intervention socio culturelle dédié à renforcer l'attractivité de son site. Ce fonds soutiendra la création d'un festival d'arts étudiant et l'organisation de master class permettant la venue de grands artistes ou de scientifiques européens de renom, contribuant au dialogue entre l'université et la société.

Tout en ne faisant pas intervenir directement un croisement avec les humanités, les quatre autres IDEX partagent un souci de décloisonnement et d'innovation pédagogique.

**Sorbonne Paris Cités** affiche le souci de ne pas spécialiser la formation des étudiants de façon précoce dans une discipline unique .en développant la transdisciplinarité. Des instituts pluridisciplinaires transversaux s'ajouteront aux quatre divisions composées chacune de départements disciplinaires, même si pour l'instant l'ouverture vers les SHS n'est pas mentionnée.

L'IDEX **Aix Marseille Universités** (19 000 étudiants en master) n'associe pas de partenaires Culture pour l'instant mais intègre des méthodes plus personnalisées de travail qui ne paraissent donc pas excessivement coûteuses à une échelle plus importante : développement d'un environnement de travail personnalisé pour faire progresser les étudiants, tutorats par des chercheurs et professionnels expérimentés, séminaires en résidence avec des chercheurs de renommée internationale, stages exclusifs et accompagnement personnalisé en gestion de carrière.

**A Bordeaux**[60]**,** les disciplines artistiques n'interviendront pas, mais le décloisonnement sera présent sous deux formes :
- des modules d'ouverture capitalisant des compétences variées en lien avec les activités de recherche du site (par exemple, l'éthique, la gestion d'entreprise, le développement durable, l'épistémologie des sciences, la logique, etc.),
- ainsi que des « serious games » permettant d'apprendre les « savoirs être » essentiels à maîtriser dans des situations de travail interculturelles, favorisant ainsi la mobilité et la diversité.

**Paris Saclay** restera essentiellement scientifique et recherche sans intégration des humanités dans les parcours étudiants. Il abritera toutefois deux labex dans lequel sont impliqués plusieurs ESC : PATRIMA, PATRIMEX.

[59] 42 000 étudiants
[60] 61 000 étudiants

Enfin, le **PRES héSAM**, qui bénéficiera d'une dotation de 6 millions d'euros par an au titre du projet d'IDEX finalement non retenu, rassemble plusieurs ESC (Ecole du Louvre ; Ecole supérieure de création industrielle, Institut national du Patrimoine, INHA) dans une optique de grande université de recherche pluridisciplinaire (avec le labex Créations, arts et patrimoines notamment).

L'examen de ces projets montre que le moment est peut être venu d'engager avec l'un des PRES retenu pour une IDEX un débat sur la prise en compte plus spécifique des ESC et de la place de la pratique artistique dans l'un des projets de collège d'excellence.

Deux questions devraient être également éclaircies :

- une formation de type arts libéraux en France doit elle se placer au niveau de la licence, ou comme élargissement après le niveau master ?
- si elle se place en début de cycle, faut il dans un premier temps y introduire la possibilité d'une professionnalisation, (dans les métiers des media ou de l'enseignement) ?

Les deux propositions qui suivent peuvent sembler modestes par rapport aux enjeux décrits plus haut. En ce domaine il reste à mener un important travail de conviction, qui ne pourra s'appuyer que sur les premiers résultats des expériences engagées ou à mener.

***PROPOSITION 18***

***Promouvoir les unités d'enseignement libres en pratique artistique dans l'ensemble des cursus d'étudiants par un dispositif attractif faisant participer les étudiants d'ESC volontaires en tant que tuteurs***

***PROPOSTION 19***

***Proposer aux universités lauréates des initiatives d'excellence d'inclure des ateliers de pratique artistique dans leurs cursus pluridisciplinaires dans un esprit d'université d'arts libéraux***

# 5 Les facteurs de réussite

Les pistes suggérées dans ce rapport auront d'autant plus de chances d'aboutir si un certain nombre d'évolutions voient le jour rapidement.

## 51 Donner une identité propre aux ESC en les constituant en réseau indépendant

> *« Voilà pourquoi dans les domaines les plus variés de notre existence, le politique et l'institutionnel, l'économique et l'artistique, nous retrouverons toujours le même type de problème : unir sans uniformiser, maintenir les différences au sein d'une harmonie, faire chanter les tons purs et les voix différentes et non pas tout mêler indiscernablement ni sans tenir à l'unisson. En un mot : fédérer, mot clé de notre projet »*
> *Denis de Rougemont.*

Il existe aujourd'hui un quasi-consensus sur l'intérêt de constituer un réseau des écoles d'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture. Les difficultés propres à chaque discipline dans la mise en place du LMD sont maintenant levées et permettent de se projeter de manière plus collective dans la poursuite de l'évolution de l'enseignement et les spécificités de l'enseignement Culture sont mieux perçues par les intéressés eux-mêmes, et donc la nécessité de les valoriser.

La Conférence des écoles supérieures 'Culture' aurait donc deux objectifs immédiats :

- être un lieu de partage d'expériences, de réflexion, de contacts informels entre directeurs,
- constituer une force de communication et de valorisation des enseignements artistiques et culturels, vis-à-vis des futurs étudiants, du grand public, des media, de la communauté universitaire nationale et internationale.

A terme cette Conférence pourrait devenir également un lieu de proposition appuyé sur des groupes de travail internes, mais il importe d'abord de fixer la priorité sur les deux objectifs ci-dessus.

Quelle organisation ?
Les modèles actuels de conférences d'écoles ou universités ne sont pas transposables directement :

- La CPU[61]. Créée il y a quarante ans, constituée d'établissements autonomes et de présidents élus (à la différence des établissements du réseau Culture), structurée autour d'équipes solides et disposant d'interlocuteurs au sein des services administratifs des Universités, elle est devenue de ce fait un partenaire de travail incontournable disposant d'une vraie force de lobbying.

La plupart des membres du réseau Culture auront une taille insuffisante pour dégager une telle ressource nécessaire à la participation aux commissions de travail transversales, aux réunions mensuelles de présidents, aux colloques. Cette même taille critique est également insuffisante pour mener le réseau Culture vers un type d'autonomie financière comparable à celle accordée par la loi LRU, comme on le voit pour certaines écoles d'ingénieurs ayant demandé la dévolution des compétences élargies. Le mode de gestion actuel des établissements sous tutelle de l'Etat (et la tutelle pédagogique sur les EPCC), aujourd'hui le choix le plus judicieux, doit être conforté.

- La CDEFI[62], aux cotés de la CPU, ne s'adresse qu'aux écoles d'ingénieurs.

- La CGE[63]. Créée aussi il y a près de 40 ans, elle a admis plusieurs écoles du réseau Culture. La réputation d'excellence de ses écoles (essentiellement ingénieurs et commerce), la possibilité de créer en son sein un groupe pour les écoles Culture constituent des éléments attirants. En revanche, les critères d'admission, en particulier la délivrance d'un diplôme de niveau M depuis plus de trois ans et des promotions de plus de 50 élèves élimineraient la plupart des écoles du spectacle vivant et des arts plastiques.

- La conférence des établissements agro-alimentaires et vétérinaires (12 établissements). Bien que de fortes différences existent à l'évidence entre la formation d'un praticien libéral proche de la médecine et celle d'un ingénieur appelé à travailler au sein d'entreprises privées, le petit nombre d'établissements et les fusions qui ont eu lieu déjà il y a quelques années ont permis un fonctionnement relativement homogène et régulier de la conférence. L'accent sur les disciplines scientifiques dures constitue un lien et un état d'esprit commun[64]. Cette conférence est cependant présidée par le ministre ou son représentant, ce qui ne pourrait à terme convenir pour le réseau Culture dont beaucoup d'établissements dépendent des collectivités territoriales.

- Le RESP, réseau des écoles de service public. Fondé en 1995, 39 écoles, de taille modeste, y adhèrent aujourd'hui dans le cadre d'une organisation très souple dont la Conférence pourrait s'inspirer : engagement de participation et de mutualisation, mais choix de l'activité mutualisée qui semble la plus pertinente au regard des objectifs propres de chaque école. Il s'agit cependant de formation professionnelle,

61 Conférence des présidents d'université

62 Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs

63 Conférence des Grandes écoles

64 Même si l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles et « l'IUFM de l'enseignement agricole » à Toulouse en font néanmoins partie

malgré la grande diversité des cursus et un très récent rapport de l'IGA vient montrer les limites du travail en commun réalisé.

**De ces spécificités doit découler une organisation souple du réseau**

Il convient en effet de ne pas établir de hiérarchie entre écoles – ce n'est pas le sujet de la Conférence - et encore moins entre disciplines, de ne pas alourdir la charge de travail qui pèse sur des équipes en général très réduites et d'être le moins directif possible sur les choix d'organisation et de fonctionnement interne de la Conférence.

Dès lors la création par la loi d'une Conférence des écoles n'est pas un cadre adapté, au moins dans une phase de construction. La CPU a mis d'ailleurs de nombreuses années à être reconnue dans le cadre du code de l'éducation qui a codifié la loi de 1984.
A l'inverse il est nécessaire de structurer a minima le réseau si l'on cherche à développer un sentiment d'appartenance commune et un socle de valeurs à promouvoir. On ne peut rester dans le cadre de réunions administratives, a fortiori si le réseau entend sans tarder entreprendre des actions de communication comme la création d'un site collaboratif.
La forme association loi 1901 est certainement la plus adaptée, par la simplicité de sa création et la souplesse de son fonctionnement. Cela a longtemps été le cas de la CPU.
Une fois constituée l'association pourra évoluer vers un cadre de GIP[65] à terme si ses travaux débouchent sur des collaborations plus formalisées et des mises en commun de personnels, de matériels.

La Conférence pourrait être structurée :

- En collèges par discipline,
- Et en groupes de travail permanents transversaux, constituées de directeurs volontaires plus particulièrement intéressés par le sujet traité.

Il serait proposé à la première réunion plénière de constituer ces commissions par exemple autour des sujets suivants :

- la recherche en art, notamment au niveau du doctorat,
- le statut des enseignants-chercheurs,
- la formation continue dans les métiers artistiques et culturels,
- les relations avec les PRES : gouvernance, implication dans les contenus,
- la vie étudiante : campus, accès aux offres multiservices des universités et PRES, bourses, représentation dans les instances de gouvernance,
- la communication : mise en place d'un portail des écoles Culture avec une présence importante des étudiants.

Chaque commission pourrait être constituée d'un nombre restreint de représentants, une vingtaine par exemple dans un souci d'efficacité, élisant un président et un secrétaire à

[65] Plus contraignant en termes d'organisation, de contrôle mais autorisant des mises à disposition de personnels

l'issue de la deuxième ou troisième réunion, la première étant animée par l'administration centrale[66].

Enfin il serait possible d'imaginer à un niveau territorial pertinent l'organisation de conférences régionales regroupant les écoles présentes. Un examen ultérieur permettra d'en préciser la composition.

Les membres du réseau

Le principe d'une adhésion libre doit être posé. Le réseau doit faire la preuve de son intérêt et de son efficacité en dehors de toute contrainte, même si bien évidemment la participation de tous les établissements est un objectif premier.
Le critère principal est d'être un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer un diplôme relevant du ministère de la Culture.

Adhésion libre signifie implicitement que les établissements sous tutelle des collectivités locales, bénéficiant d'un financement majoritaire de leur part, feront partie du réseau, sous réserve naturellement de l'accord de ces collectivités territoriales.

Par ailleurs la Conférence sera d'abord un réseau professionnel, c'est pourquoi il doit être acquis que les établissements seront représentés par leur directeur, et non le président du conseil d'administration.

Pour la même raison on peut estimer que dans le cas des EPCC du spectacle vivant chaque département de théâtre, de danse et de musique disposant d'une autonomie pédagogique et d'une reconnaissance professionnelle suffisante, liée par exemple à son histoire, doit être présent dans l'association. Ce sera le cas par exemple pour l'ESAD à l'intérieur du pôle Paris Boulogne ou de l'école de danse du CNDC[67] à Angers. Lorsque l'école de théâtre est rattachée à une structure de production (comme à Rennes, Lille, Strasbourg, Saint Etienne, Limoges et Bordeaux) son directeur représentera l'école, à charge pour lui de se faire représenter par le responsable pédagogique s'il l'estime utile.

***PROPOSITION 20***

***Achever la constitution de la conférence des écoles supérieures 'Culture' et lui donner les moyens de structurer ses groupes de travail afin de devenir un interlocuteur efficace, notamment du MCC, du MESR et de la CPU***

66 Dans la CPU, si le nombre de candidats à une commission dépasse le maximum fixé, il est procédé à un tirage au sort

67 Centre national de danse contemporaine

## 52 Identifier un budget spécifique pour l'enseignement supérieur et la recherche au ministère de la Culture

La prise de conscience, récente, de l'intérêt du réseau des écoles 'Culture' doit se traduite dans l'identification d'un budget ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche lisible.

Le programme 224, qui finance l'enseignement supérieur, est le fruit d'une histoire complexe. Lors de la mise en place de la LOLF, la limitation du nombre de programmes et la volonté du ministère du budget de ne pas créer de programmes uniquement dédiés aux fonctions support et de soutien ont conduit le MCC à intégrer dans ce programme hybride éducation artistique, subventions aux conservatoires régionaux, aux associations d'éducation populaire, à l'action internationale et à l'enseignement supérieur.

Isoler un budget spécifique aurait un intérêt d'affichage évident, renforçant l'importance future du réseau des écoles et serait un aiguillon efficace pour remédier à certains problèmes bien connus de périmètre (les crédits de l'école de danse de l'Opéra de Paris, de l'école de théâtre du TNS, de la FEMIS par exemple ne figurent pas dans le 224) ou de clarification du financement des actions de recherche qui émargent sur des budgets éclatés.

Dans cette hypothèse le MCC aurait tout intérêt à demander la création d'un programme spécifique au sein de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIRES), comme c'est le cas pour l'enseignement agricole qui est de ce point de vue exactement comparable.

La MIRES affiche la progression la plus importante du budget de l'État de 2007 à 2012 avec une progression de 19,4% des crédits de paiement hors plan de relance et hors investissements d'avenir. De 2007 à 2012, les universités ont bénéficié de moyens en hausse régulière. Le montant total des crédits budgétaires et extrabudgétaires est passé de 10.6Md€ en 2008 à 12.8Md€ en 2012, soit une augmentation de 20.5%[68].

L'évolution globale des crédits des programmes 150 (enseignement supérieur relevant du MESR), 142 (enseignement agricole) depuis plus de 6 ans a donc été beaucoup plus favorable que celle des actions 1 et 3 du programme 224 qui ont progressé d'environ 3,4 % sur la période. Certes les années à venir seront sans doute plus difficiles mais on peut facilement concevoir que les équilibres ne seront pas modifiés.
Ce décrochage de crédits noté par un certain nombre d'interlocuteurs a notamment eu les conséquences que l'on connaît sur le maintien de dotations jugées très faibles pour les écoles d'architecture, il n'est pas trop tard pour y remédier grâce à une action vigoureuse qui se situerait dans la ligne de priorités affichées par les responsables politiques, quelle que soit leur appartenance.

[68] Cadrage macroéconomique, étude IGF IGAENR avril 2012

Il faut rappeler que la MIRES n'est qu'une coquille, constituée de dix programmes qui intéressent au moins cinq ministres présents au banc des Assemblées lors de la discussion budgétaire. Certes le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche y dispose des crédits les plus importants, mais l'effet d'entrainement de la priorité clairement donnée par le gouvernement en matière de recherche et d'enseignement supérieur profite à tous. Et à aucun moment le ministère de l'agriculture ne s'est senti menacé par son intégration à la MIRES, bien au contraire il la revendique fortement chaque année.

La création d'un nouveau programme enseignement supérieur et recherche au sein de la MIRES posera la question sans doute du redéploiement des actions restant au programme 224 et du sort du programme 186. La présente mission ne pouvant approfondir ce point, elle note simplement qu'il serait dommage que ces considérations viennent empêcher une réforme présentant un intérêt de fond pour le ministère de la Culture.

***PROPOSTION 21***

***Identifier un budget unique de l'enseignement supérieur et de la recherche du MCC au sein de la MIRES***

## 53 Moderniser la gestion des ESC

- le mouvement général vers l'autonomie n'est pas transposable à la majorité des ESC

Le bilan de 20 années de réformes de l'enseignement supérieur en Europe[69] montre certes une tendance irréversible vers une autonomie accrue en matière de gestion interne pour englober les domaines de la gestion budgétaire, des ressources humaines, de la gestion des contrats externes, la responsabilité de la planification des cours et les stratégies de développement des établissements. Quasiment tous les pays ont adopté les formules de financement par forfait global incluant le critère du nombre d'étudiants et de leurs résultats.
L'utilisation des marges de manœuvre est cependant étroitement liée à la dimension des établissements. Globalement, l'expérience à l'IGAENR d'environ une centaine d'audits d'universités, écoles d'ingénieurs et écoles normales dans le cadre du passage à l'autonomie montre qu'en deçà d'un nombre minimal d'ETPT la dévolution de la masse salariale Etat, voire du patrimoine immobilier n'a pas de sens car elle ne permet pas de redéployer suffisamment de ressources. Elle entraine à l'inverse une gouvernance plus lourde, une nécessité de trouver des financements extérieurs dans des conditions moins

[69] Etude Eurydice, www.eurydice.org

favorables et une certaine frustration des personnels, sans parler des difficultés de mise en place.
Or aucun ESC, mis à part les plus grands établissements parisiens, n'atteint ce seuil critique.

- Il existe en revanche une grande marge de progrès en termes de gestion

Sans avoir mené d'investigations exhaustives, il est cependant possible de constater que l'immense majorité des ESC ne dispose pas de comptabilité analytique permettant de déterminer le coût des formations ou d'effectuer des calculs prévisionnels de charge d'enseignement. Il n'existe pas de tableaux de bord financiers ou managériaux (pas de tableau type élaboré par les services centraux par exemple) ; le débat d'orientation budgétaire, les conférences budgétaires sont fort peu développés même dans les grands établissements ainsi que l'audit interne et les démarches qualité. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est très absente : les affectations au terme de concours nationaux suivent la plupart du temps les rangs de sortie.

Les relations entre les écoles qui existent dans le cadre du collège des écoles d'architecture ou de l'association des écoles d'arts plastiques ne semblent pas faire de place aux échanges d'expériences en matière d'enseignement, de formation, ou à la mutualisation informatique, même sur l'Île-de-France. Enfin les questions d'insertion professionnelle, de suivi des cohortes d'étudiants sont peu développées, à de rares exceptions (observatoire Rhône-alpin pour les écoles d'architecture par exemple). La mesure de l'insertion n'est pas normalisée.

Ces constats partagés et confirmés par les appréciations de l'AERES sur l'absence de culture d'autoévaluation conduisent à souhaiter l'étude d'un processus global d'audit mené par l'IGAC à l'image de celui mené par l'IGAENR sur les Universités, et avec le concours méthodologique de cette dernière inspection.
A partir d'un cahier des charges et d'une auto-évaluation menée dans les domaines des finances, de la gestion du personnel, des systèmes d'information et du patrimoine, ces audits pourraient aboutir à des recommandations transversales et par établissements en plusieurs vagues. En matière d'homogénéisation des systèmes d'information les gains de temps et d'efficacité pourraient être très importants[70].

Ces audits pourraient déboucher sur un travail plus personnalisé avec l'AMUE dans le cadre de la Conférence des ESC. L'AMUE, créée en 1997, est un opérateur collectif au service des établissements. L'Agence assure le développement d'applications informatiques, propose des services et des outils dans les différents domaines de gestion et de pilotage des établissements (scolarité, finance, ressources humaines, etc.) et forme les équipes universitaires.

[70] Les seules écoles d'architecture ont un logiciel de gestion financière commun, mais non interfaçable avec ceux de l'AMUE ou du consortium Cocktail.

La question du statut des établissements pourra alors se poser dans des termes renouvelés, comme celle de l'évolution de la gouvernance. Elle semble pour l'instant prématurée.

***PROPOSITION 22***

***Etudier la mise en place d'un processus global d'audit de la gestion financière, comptable, des ressources humaines et des systèmes d'information dans les ESC avec le concours méthodologique de l'IGAENR***

## 54 Etudier la mise en place d'une instance consultative de type Conseil national de l'enseignement supérieur artistique et culturel

Il est certainement nécessaire de réfléchir à la façon pour le ministère de la Culture de valoriser sa compétence pour définir les caractéristiques de ses enseignements et de ses diplômes. C'est là où il peut imprimer sa spécificité et veiller aux conditions de formation et d'émergence d'artistes, d'hommes et de femmes de culture. L'apprentissage d'un art ne peut être réduit au cumul successif de compétences acquises au cours d'un itinéraire fléché et rythmé. L'enseignement des arts doit laisser place à la liberté, en évitant cependant tout risque de désocialisation des étudiants.

Sur le modèle du Haut Conseil de l'éducation[71], dont on se rappelle le rôle joué à sa re-création en 2005 sur un sujet aussi sensible que celui du socle des connaissances, ou du Conseil national de l'enseignement agricole, ce conseil consultatif serait d'abord le lieu de débat sur les grandes orientations pédagogiques - y compris en matière de recherche - propres à chaque discipline : l'organisation des cursus, la maquette des diplômes, les conditions d'accès à la formation, les conditions de délivrance des diplômes.
Des questions essentielles pourraient y trouver sinon une réponse, du moins un éclairage argumenté.

Composé d'artistes, d'enseignants, de représentants des professionnels[72], de personnalités qualifiées y compris étrangères, ce Conseil pourrait également être saisi de questions communes comme la répartition territoriale des enseignements, ou même la présentation annuelle du budget de l'enseignement supérieur de la Culture une fois obtenue la création d'un programme spécifique au sein de la MIRES.

[71] Il donne un avis et formule des propositions à la demande du ministre de l'éducation nationale notamment sur les questions relatives à la pédagogie, aux programmes, aux modes d'évaluation des connaissances des élèves, à l'organisation et aux résultats du système éducatif et à la formation des enseignants.

[72] Ce Conseil intégrerait la commission professionnelle consultative mise en place dans le spectacle vivant

***PROPOSITION 23***

***Approfondir la mise en place auprès du ministère de la Culture d'une instance consultative de type Conseil national de l'enseignement supérieur artistique et culturel destiné à la réflexion globale sur les maquettes, les cursus d'enseignement et les diplômes***

## 55 La création d'un groupe de travail commun entre la Conférence des écoles et les commissions vie étudiante et formation à la CPU

Les pistes d'évolution indiquées dans ce rapport impliquent un dialogue privilégié avec la CPU, une fois que la Conférence des écoles aura été constituée avec ses groupes de travail.

Il convient de faire partager l'idée que les arts et la culture ne relèvent pas que des activités culturelles proposées par les services culture ou les associations d'étudiants.

L'idée avait été défendue par l'association A+U+C d'une commission de la CPU spécifique aux arts et à la culture. Toutefois, la CPU n'est pas constituée de commissions sectorielles, même si d'autres disciplines le demandent parfois, et la demande risque d'être à nouveau rejetée.
Il semblerait plus conforme aux méthodes de travail de la CPU de proposer un groupe spécifique où se rencontreraient la Conférence et les membres des commissions « vie étudiante » et « formation » intéressés.
Ce groupe ne serait pas exclusif d'autres réunions de travail avec des commissions comme celles de la recherche ou des relations internationales. Il aurait vocation à être le lieu principal où se discuteraient les problématiques générales : apport des disciplines artistiques et culturelles au décloisonnement des cursus universitaires, reconnaissance par les universités de la spécificité des ESC et des adaptations à apporter pour les faire pleinement profiter de la dimension recherche.

# 6 Les principes d'action

## 61 Miser davantage sur les affinités interpersonnelles que sur l'institutionnel

L'histoire des partenariats réussis entre un ESC et une université montre qu'à chaque fois l'élément déterminant a été la rencontre de deux ou plusieurs personnes convaincues par la pertinence du projet et désireuses de s'impliquer au-delà des spécificités de chacune des institutions.

Il faut certes un cadrage national pour avoir une perspective à moyen terme et ne pas se focaliser sur les urgences comme la grille de l'année n+1 mais au quotidien ce sont les relations humaines qui importent.
Ce sont les journées d'études communes, les conférences sur des thématiques artistiques ou de recherche, qui permettent ces rapprochements et évitent les malentendus liés le plus souvent à des craintes de disparition de postes. En musicologie, en histoire de l'art, du théâtre, en esthétique, des rencontres se sont produites qui ont permis de dépasser des stéréotypes.

Citons, sans vouloir être exhaustif, les exemples du pôle supérieur des arts de Strasbourg avec l'UNISTRA, du pôle Paris Boulogne avec Paris 3 et Paris 4 ; du CNDC d'Angers avec Paris 8 ; de l'école d'architecture et de l'école du paysage de Versailles avec l'UVSQ, de l'ENSATT (bien que ne relevant pas du ministère de la Culture) avec Lyon 2, etc.…
Bien évidemment le recrutement d'un universitaire, MCF et éventuellement HDR pour coordonner les politiques de recherche comme dans certaines écoles d'architecture ou à l'école du Louvre ne peuvent que faciliter les approches. Dans plusieurs écoles d'art, le directeur est lui-même universitaire.

Dans ces rencontres, le rôle des jeunes enseignants est primordial. Dans le domaine de la musique, des arts plastiques, de l'architecture, on rencontre de plus en plus de jeunes universitaires diplômés des écoles supérieures de l'ESC, ou y ayant suivi des études poussées. Il devient de plus en plus difficile de séparer une pratique, marque des enseignants des ESC, et une théorie qui serait l'apanage des UFR.

## 62 Faire confiance aux étudiants

Dans les partenariats avec l'Université, les étudiants sont moteurs. C'est évident dans le cas des étudiants en UFR qui n'ont pu s'inscrire dans un ESC et qui peuvent avoir accès à certaines manifestations organisées dans ces établissements.

Mais c'est aussi clair pour les étudiants des ESC qui bien souvent « bousculent » leurs directions pour élargir les collaborations ouvertes par exemple pour les DNSP en spectacle vivant ou les DNSEP. Les exemples abondent : entre autres à l'ESAD, à l'ERAC, au TNS pour le théâtre ; à l'école supérieure de la photographie avec Paris 8 ; à l'INA sup avec Marne la Vallée ; dans les conservatoires de Marseille, Toulon avec AIX MARSEILLE Université…

Les étudiants des ESC sont davantage préoccupés par la qualité de leur formation et les questions de rapports institutionnels ne les touchent que peu. Ils sont demandeurs des mêmes services que ceux qui sont apportés par l'enseignement non artistique : les échanges ERASMUS, les passerelles et équivalences entre diplômes, la valorisation nationale et internationale de leur établissement.

Comme le dit l'un des directeurs d'EPCC : « Nos étudiants sont très habiles à trouver des chemins à l'intérieur des enseignements de la fac auxquels nous n'aurions pas pensé ».

Ecouter des étudiants dans leurs demandes d'approfondissement des liens avec l'enseignement supérieur général doit aller de pair avec la reconnaissance de leur travail d'innovation caractéristique.

Le ministère de la Culture devrait mettre en valeur le potentiel d'imagination et de créativité que représente chaque année une promotion d'étudiants dont le choix d'orientation relève souvent de la vocation.

L'exemple du site Chlorofil, en partie animé par les élèves des écoles supérieures vétérinaires et d'agronomie démontre qu'il existe une capacité d'engagement communicative et collective.

La mise en place du site internet de la Conférence des Ecoles pourrait permettre de montrer ou de parler des travaux de fin d'études les plus innovants, dans une partie conçue et produite par les étudiants eux-mêmes, avec l'aide par exemple de la FEMIS ou d'INA Sup. C'est l'occasion pour les étudiants de découvrir de nouveaux univers artistiques et de susciter des collaborations possibles.
Pourquoi ne pas ainsi mettre en ligne les sujets de travaux de master et de doctorat organisés de manière thématique ? L'ampleur des effectifs concernés ne devrait pas rendre la tâche impossible, surtout avec l'aide d'un moteur de recherche.

Deux autres questions devraient également être étudiées :

- la mise en place de systèmes d'évaluation des enseignements par les étudiants, qui seraient dans un premier temps donnés aux seuls enseignants,
- la formation des délégués étudiants à leur rôle au sein des Conseils.

***PROPOSITION 24***

***Mettre en place dans le cadre de la Conférence des écoles un site collaboratif animé par les étudiants des ESC***

***PROPOSITION 25***

***Faire évaluer les enseignements par les étudiants des ESC et former leurs délégués aux fonctions qu'ils peuvent occuper au sein des Conseils***

## 63 L'importance des stratégies territoriales

Les investissements d'avenir, a fortiori les IDEX, ont des conséquences directes qui différencient chaque PRES. Les stratégies à mettre en œuvre pour faire reconnaître l'intérêt de collaborations avec les ESC doivent partir d'une analyse menée au niveau du territoire couvert par les PRES, conjointement avec les collectivités territoriales.

Les décideurs locaux ont conscience de l'impact territorial d'une politique de recherche, notamment sur le tissu des PME, et la plupart des élus et leurs associations (ARF, AMF, AMGVF notamment) sont également attentifs à la valeur qu'apporte à leur image nationale et internationale la présence d'un ESC.

- au plan national, lorsque des formations renforcent un tissu économique spécifique (arts de la céramique et du feu dans le Limousin, du verre en Alsace),
- au plan international, en particulier lorsque la collectivité et l'université sont engagées dans des échanges avec les pays asiatiques et indiens où l'attraction culturelle de la France est forte (on peut penser aux cursus croisés avec des écoles de commerce ou d'ingénieurs à Shanghai, Singapour, Bombay).

Les grandes villes et les régions s'impliquent déjà dans le financement de l'enseignement supérieur, notamment par des opérations liées à l'habitat étudiant, ou des subventions d'équipement dans le domaine de la recherche. Des contrats quadriennaux sont conclus entre certaines collectivités et des ESC, à un niveau régional lorsque des pôles de compétitivité sont concernés.

Les directions régionales des affaires culturelles représentent, pour les ESC dépendant du ministère de la Culture, le lieu de coordination des politiques vis-à-vis des collectivités territoriales. Leur implication dans les questions d'enseignement supérieur est variable suivant les disciplines (forte avec la mise en place des partenariats dans le spectacle vivant, plus faible lorsqu'il s'agit d'établissements publics nationaux dans l'architecture ou les arts plastiques sachant que la « tutelle » pédagogique a perdu du sens) et mériterait d'être explicitée.
Il faut noter également que plusieurs universités ont salué le caractère structurant des protocoles conclus dans le cadre de la convention Culture Université.

Trois pistes pourraient être approfondies ou affirmées, après avoir été discutées au sein du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel :

- donner aux DRAC une fonction de synthèse stratégique de la place des ESC dans les PRES effectuée à partir de la rencontre des établissements ESC et universitaires, du rectorat et des représentants des collectivités, sur des sujets comme la carte territoriale des enseignements et leur financement, le lien avec les pôles de compétitivité, le bilan/extension des EPCC ;
- une relance des conventions cadre Culture Université qui ont produit des effets très positifs ;
- identifier un lieu de dialogue et de synthèse pour l'étude des métiers artistiques et culturels et la formation continue sur les bassins d'emploi.

***PROPOSITION 26***

***Donner aux DRAC une fonction de synthèse stratégique de la place des ESC dans les PRES avec les collectivités territoriales et les autres administrations de l'Etat, les faire participer à l'élaboration de la carte territoriale des enseignements***

***PROPOSITION 27***

***Identifier un lieu de dialogue et de synthèse pour l'étude des métiers artistiques et culturels et la formation continue sur les bassins d'emploi.***

# CONCLUSION

Croiser le monde universitaire et les enseignements dépendant du ministère de la Culture est une tâche ardue mais passionnante et porteuse d'avenir.
Le présent rapport n'a pas la prétention d'être exhaustif même dans ses constats ; la matière est trop riche et le temps imparti trop court pour épuiser le sujet.
La question des coopérations internationales n'a ainsi pas été abordée, bien qu'elle donne lieu à de très intéressants rapprochements ici et là ; en ce domaine les rivalités entre établissements ne jouent pas : les PRES disposent de moyens importants, les ESC de réseaux et d'affinités personnelles, artistiques, plus délicates à constituer pour qui ne fait pas partie de ces milieux.
Le présent rapport s'est surtout attaché à essayer de dégager les grands enjeux de ces collaborations et une stratégie plus concrète pour y répondre, tenant compte de l'état des forces et des possibilités limitées d'actions budgétaires. La constitution en cours de la Conférence des écoles supérieures 'Culture' est une première étape fondamentale à cet égard. Elle permettra de conforter un sentiment d'appartenance commune encore très récent et par la même conduira les partenaires de travail de la Conférence à préciser eux aussi leurs attentes et leurs positions vis-à-vis de l'enseignement supérieur Culture, avec ses richesses et ses spécificités.
La poursuite des rapprochements Université ESC doit en effet s'effectuer dans le respect absolu des spécificités de chacun, et dans la compréhension sincère des contraintes très différentes pesant sur les uns et les autres : entre l'exigence d'innovation, de liberté, de « doute constructif » qui anime les ESC et le devoir de transmettre et approfondir la qualité de notre enseignement universitaire ouvert à tous, entre le souci de former l'excellence et le devoir de ne laisser personne sur la route, il est possible de trouver des points de rencontre féconds.

Jean de Saint Guilhem

*Ce rapport a bénéficié du concours de Nicole Phoyu Yedid, chargée de mission à l'Inspection générale des affaires culturelles, qui est vivement remerciée L'auteur tient également à remercier toutes les personnes qu'il a pu rencontrer ou dont il a pu lire les réflexions (par exemple dans la Lettre des écoles d'ar)t, qui se retrouveront dans les idées ou propositions développées. Le souci de ne pas alourdir excessivement le texte ne lui a parfois pas permis de les citer précisément.*

# ANNEXES

## *Annexe 1 : Lettre de mission*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Ministère de la Culture et de la Communication**

17 NOV. 2011

Monsieur Jean de Saint-Guilhem
Inspecteur général de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Nos réf. CC/2748/EC

Monsieur,

Depuis plusieurs années, les partenariats se sont développés entre les établissements relevant de nos deux ministères. Les liens qui se sont ainsi tissés ont permis de rapprocher, dans le respect de leurs identités respectives, deux univers qui étaient longtemps restés séparés pour des raisons historiques et institutionnelles.

Ce mouvement tient tout d'abord au souci partagé de permettre aux étudiants des établissements relevant du champ du ministère de la Culture et de la Communication de bénéficier de diplômes reconnus dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes.

Si les écoles d'architecture ont pu bénéficier, dès 2005, d'un dispositif leur permettant de délivrer des diplômes conférant les trois grades universitaires, l'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur culture s'est accompagnée dans les autres domaines, selon des modalités différentes en fonction des niveaux et des secteurs concernés, de la mise en place concertée de partenariats entre ces établissements et les universités pour la mise en œuvre des cursus, leur adossement à la recherche, ou la délivrance des diplômes. Les collectivités locales ont également été amenées à jouer un rôle important dans l'accompagnement de ces réformes dans le secteur de la création.

Dans un contexte de refondation de l'enseignement supérieur, qui met particulièrement l'accent sur la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants et sur les complémentarités entre ses acteurs, ces liens se renforcent aujourd'hui, notamment par l'entrée d'établissements relevant du ministère de la Culture et de la Communication dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur et par leur participation à des projets concernant des investissements d'avenir.

Cette dynamique, qui bénéficie à l'ensemble des étudiants et des établissements, nous apparaît aussi positive que féconde et nos deux départements ministériels entendent l'accompagner dans les meilleures conditions, dans le respect de leurs objectifs respectifs.

.../...

C'est pourquoi nous souhaiterions disposer d'un bilan des coopérations construites jusqu'ici dans les différents secteurs, notamment dans les domaines de l'architecture et du spectacle vivant, qui ont l'expérience la plus longue en la matière. Cette vue globale vous permettra de formuler des propositions de développement ou d'amélioration, du niveau territorial au niveau national.

Par ailleurs, nous souhaiterions que vous puissiez, alors que l'évaluation des établissements et des formations relève désormais de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES) et l'attribution des grades universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, examiner les outils dont le ministère de la Culture et de la Communication peut se doter pour consolider le lien qui l'unit à ses écoles en termes de dialogue institutionnel, de contractualisation, comme d'accompagnement de la structuration du réseau des établissements nationaux et territoriaux.

Cette question pourra être traitée à la lumière des instances et des procédures dont dispose le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vis-à-vis de ses propres établissements, ou de celles qui sont mises en œuvre par les autres ministères assurant la tutelle d'établissements d'enseignement supérieur. Il importe, en effet, à nos yeux, que puisse s'affirmer une politique cohérente et coordonnée de l'État pour l'ensemble des formations concernées, afin de conforter les partenariats pédagogiques et scientifiques qui se nouent dans une double logique de rayonnement scientifique et territorial.

Vous ferez dans ce cadre des propositions opérationnelles pour la création d'une instance de type Conférence des établissements supérieurs Culture. Lieu de partage des expériences, de dialogue concerté et permanent avec le ministère de la Culture et de la Communication, cette instance devra bénéficier d'une légitimité lui permettant également de dialoguer avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec la Conférence des présidents d'universités, la Conférence des grandes écoles, ainsi qu'avec les collectivités territoriales. Vous préciserez notamment ses missions, sa composition et son organisation interne.

Vous vous appuierez dans votre mission sur l'Inspection générale des affaires culturelles, l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, et vous associerez à vos travaux les directions régionales des affaires culturelles ainsi que les représentants des différentes associations de collectivités territoriales.

En particulier, Madame Nicole Phoyu Yedid, chargée de mission à l'Inspection générale des affaires culturelles, vous apportera sa collaboration, et vous bénéficierez du concours des services des deux ministères.

Vous nous remettrez une note d'étape pour la fin 2011 et votre rapport final pour mi-février 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Laurent WAUQUIEZ

F. Mitterrand

Frédéric MITTERRAND

## *Annexe 2 : Liste des personnes auditionnées*

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

- Olivier FARON, directeur adjoint de cabinet de Laurent Wauquiez
- Thierry RAMBAUD, conseiller technique au cabinet de Laurent Wauquiez
- Patrick HETZEL, directeur général de la DGESIP
- Thierry COULON, chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
- Laurent REGNIER, chef du département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat,
- Bernard DIZAMBOURG, inspecteur général, ancien directeur général de la recherche
- Jean Pierre KOROLITSKI, inspecteur général, chargé des investissements d'avenir au Commissariat général à l'investissement,
- Jean Richard CYTERMAN, inspecteur général, directeur adjoint de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur
- Armande LE PELLEC, recteur de l'académie de Strasbourg
- Thierry PARIENTE, directeur de l'ENSATT

- Ministère de la Culture et de la Communication

- Elodie PERTHUISOT, directrice de cabinet de F Mitterrand
- Claire LAMBOLEY, conseillère pour l'enseignement supérieur au cabinet de F. Mitterrand
- Guillaume BOUDY, Secrétaire Général
- Christopher MILES, Secrétaire Général adjoint
- Philippe CHANTEPIE, chargé de mission après du secrétaire général
- Irina GHICA BOULIN, chargée de mission au secrétariat général
- Catherine FAGART, chargée de mission au secrétariat général
- Ann José ARLOT, chef de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles
- Les membres de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles
- Véronique CHATENAY DOLTO, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de la Région Nord Pas de Calais et présidente de l'Association des directeurs régionaux
- Alain HAUSS, DRAC Alsace

- Bertrand Pierre GALEY, directeur général adjoint du Patrimoine, directeur de l'architecture
- Maryline LAPLACE, sous directrice de l'architecture
- Georges François HIRSCH, directeur général de la création artistique
- Jean Pierre SIMON, ancien directeur adjoint chargé des arts plastiques
- Pierre OUDART, directeur adjoint chargé des arts plastiques
- Anne POURSIN, déléguée pour la musique
- Stéphane FIEVET, délégué pour le théâtre
- Laurent VAN KOTE, délégué pour la danse
- Alain LOISEAU, chef de l'inspection de la création artistique
- Philippe GARO, sous directeur de l'emploi et de la formation
- Geneviève MELEY OTHONIEL chef du Bureau des enseignements et
- de la formation du spectacle vivant
- Isabelle PHALIPPON ROBERT, chef du Département des écoles supérieures d'art et de la recherche

<u>Autres ministères et élus</u>

- Valérie BADUEL, chef de service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Agriculture
- Vincent MOREAU, direction du budget
- Marc MAGAUD, Attaché Scientifique à la Mission pour la Science et la Technologie, Ambassade de France aux Etats-Unis
- Jérôme FERRAND, attaché adjoint pour la science et la technologie, Ambassade de France aux Etats-Unis

- Karine GLOANEC MAURIN, Vice Présidente de la Région Centre, présidente de la Fédération nationale des collectivités pour la culture,
- Françoise CARTRON, sénatrice de la Gironde, vice présidente de la commission de l'éducation, de la culture et de la communication du Sénat,
- Christian LALU, délégué général de l'Association des Maires des Grandes Villes de France,

<u>Ecoles supérieures 'Culture'</u>

- Bruno MANTOVANI, directeur du Conservatoire national supérieur de musique de Paris
- Eric GROSS, directeur de l'Institut national du Patrimoine

- Geneviève GALLOT, directrice de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs
- Philippe DUREY, directeur de l'Ecole du Louvre,
- Xavier DELETTE, directeur de l'EPCC Pole supérieur Paris Boulogne
- Jean Claude COTILLARD, directeur de l'Ecole supérieure d'art dramatique du Pole supérieur Paris Boulogne, et Sylvie CHENU
- Alain DEREY, directeur de l' l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Marne la Vallée
- Marc NICOLAS, directeur de la FEMIS
- Vincent MICHEL, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles et directeur du collège des écoles d'architecture,
- Daniel MESGUICH, directeur du Conservatoire National d'Art Dramatique
- Xavier MAUREL, directeur adjoint du CNSAD,
- Julie BROCHEN, directrice de l'Ecole du Théâtre National de Strasbourg
- Didier ABADIE, directeur de l'Ecole régionale d'acteurs de Cannes
- Nathalie MEZUREUX, directrice de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon,
- Emmanuel TIBLOUX, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'art de Lyon et président de l'ANDEA,
- Sylvain LIZON, directeur de l'Ecole nationale supérieure de Cergy Pontoise
- David CASCARO, directeur du Pole Alsace d'Enseignement des Arts et directeur de l'Ecole supérieure d'art de Strasbourg
- Philippe BACH, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
- Stéphane SAUZEDE, directeur de l'Ecole supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy et des Pays-de-Savoie
- Dominique GRATIOT, Institut National de l'Audiovisuel
- Catherine MARCO, directrice adjointe du Conservatoire de Strasbourg.

<u>Universités, Conférence des présidents d'Université</u>

- Louis VOGEL, président de l'Université Panthéon Assas, Président de la CPU,
- Anne FRAÏSSE, présidente de l'Université Paul-Valéry Montpellier III, Vice Présidente de la CPU,
- Alain ABECASSIS, délégué général de la CPU,
- Pierre ALIPHAT, délégué général de la Conférence des Grandes Ecoles,
- Didier HOUSSIN, président de l'AERES,
- Alain MENANT, ancien directeur de la section des formations et des diplômes, AERES,

- Jean Marc GELB, directeur de la section des formations et des diplômes, AERES,
- Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche, AERES,
- Evelyne DUCROT, co-présidente de l'association A+U+C, art université Culture,

- Françoise MELONIO, directrice du Collège Universitaire de Sciences Po Paris,
- Pierre Michel MENGER, chercheur à l'EHESS,
- Denis COLLOMP, département lettres, arts, communication, Aix Marseille Université,
- Emmanuel ETHIS, président de l'Université d'Avignon,
- Elisabeth MAGNE, directrice de l'UFR Arts plastiques et arts appliqués, Université de Bordeaux Michel de Montaigne,
- Christian BELIN, directeur de l'UFR Lettres Arts Philosophie Linguistique, Université Paul Valéry Montpellier III,
- Jean François TRUBERT, directeur du département des arts, Université de Nice,
- Pierre LITZLER, directeur de l'UFR des Arts, Université de Strasbourg,
- Mathieu SCHNEIDER, directeur du département de musique, Université de Strasbourg,
- Frédéric BILLIET, directeur de l'UFR de musique et musicologie, Université Paris IV,
- Jean Pierre ANGLIVIEL, Paris VIII,
- José AGUILA, Vice Président délégué à la Culture, Université de Toulouse 2 le Mirail,
- Florence MOUCHET Directrice du Département Musique Université de Toulouse 2 le Mirail
- Marie Françoise BARTHET, directrice exécutive du PRES de Toulouse,
- Fabrice BLANQUIE, secrétaire général du PRES de Bordeaux,

## Annexe 3 : Liste des propositions du rapport

***PROPOSITION 1***

***Choisir des thèmes communs de journées d'études ou séminaires dans le cadre des conseils d'UFR partenaires d'ESC***

***PROPOSITION 2***

***Encourager les partages d'équipements, de matériels, de salles d'exposition, de répétition à partir d'un état des lieux complet coordonné par l'association A+U+C, et la conduite de projets artistiques communs***

***PROPOSITION 3***

***Faciliter le partage d'enseignants en leur permettant d'effectuer une partie de leur service statutaire dans les établissements partenaires, et pour les enseignants en ESC en leur offrant également des mises à disposition d'une durée significative en Université***

***PROPOSITION 4***

***En s'appuyant sur les expériences étrangères, confier à la Conférence des ESC le soin de donner une définition par discipline de la recherche, en liaison avec la commission recherche de la CPU***

***PROPOSITION 5***

***Aligner progressivement le statut des professeurs des ENSA désirant accomplir une activité de recherche sur celui des enseignants chercheurs en université ; poursuivre l'étude avec la Conférence des ESC d'un statut d'enseignant chercheur dans les arts plastiques et le spectacle vivant***

***PROPOSITION 6***

***Favoriser la création de départements de la recherche dans les ESC et l'affichage d'axes de recherche coordonnés au niveau national***

***PROPOSITION 7***

***Faire valider dans les arts plastiques, visuels et le spectacle vivant un doctorat avec la mention « fondé sur la pratique » délivré par un jury constitué suivant la réglementation en vigueur et comportant une part déterminante de professionnels, dont des artistes ou enseignants étrangers titulaires d'un doctorat par la pratique.***

***PROPOSITION 8***

***Définir ce doctorat par discipline quelques règles simples s'inspirant des exemples étrangers sans établir de normes en particulier sur la production écrite***

***PROPOSITION 9***

***Créer les conditions de reconnaissance internationale de ce doctorat en établissant des critères de sélection très stricts des doctorants et en organisant leur formation au plus haut niveau à partir de l'exemple du projet SACRe***

***PROPOSITION 10***

***Mener à bien la création d'un doctorat pour les restaurateurs du patrimoine et poursuivre l'enrichissement des parcours des élèves conservateurs menant au doctorat d'histoire de l'art***

***PROPOSITION 11***

***Encourager l'accueil de doctorants en ESC, notamment dans les EPCC et en exploitant toutes les possibilités de bourses ou contrats de recherche***

***PRPOSITION 12***

***Explorer la possibilité d'une reconnaissance pour les enseignants des ESC de l'habilitation à diriger des recherches au vu de l'expérience et de la notoriété personnelle***

***PROPOSITION 13***

***Etudier sans a priori négatif les formules juridiques de rapprochement administratif entre les ESC et les universités, permettant des mutualisations dans de nombreux domaines : systèmes d'information et logiciels de gestion, salles informatiques, agence comptable, organisation d'examens de langues, mesure de l'insertion des étudiants, gestion de la documentation***

***PROPOSTION 14***

***Expérimenter dans une école d'arts plastiques volontaire un partenariat universitaire pour la délivrance d'une licence conjointement au DNAP et au DNAT sur le modèle du spectacle vivant***

***PROPOSITION 15***

***Procéder à une analyse de coûts et de débouchés approfondie avant de laisser s'engager les ESC du spectacle vivant en dehors des deux CNSMD dans des partenariats conduisant au master***

***PROPOSITION 16***

***Cosigner entre le MCC et le MESR les arrêtés accordant grade de master aux DNSEP***

***PROPOSITION 17***

***Etudier l'évaluation des DNSP par l'AERES***

***PROPOSITION 18***

***Promouvoir les unités d'enseignement libres en pratique artistique dans l'ensemble des cursus d'étudiants par un dispositif attractif faisant participer les étudiants d'ESC volontaires en tant que tuteurs***

***PROPOSTION 19***

***Proposer aux universités lauréates des initiatives d'excellence d'inclure des ateliers de pratique artistique dans leurs cursus pluridisciplinaires dans un esprit d'université d'arts libéraux***

***PROPOSITION 20***

***Achever la constitution de la conférence des écoles supérieures 'Culture' et lui donner les moyens de structurer ses groupes de travail afin de devenir un interlocuteur efficace, notamment du MCC, du MESR et de la CPU***

***PROPOSTION 21***

***Identifier un budget unique de l'enseignement supérieur et de la recherche du MCC au sein de la MIRES***

***PROPOSITION 22***

***Etudier la mise en place d'un processus global d'audit de la gestion financière, comptable, des ressources humaines et des systèmes d'information dans les ESC avec le concours méthodologique de l'IGAENR***

***PROPOSITION 23***

***Approfondir la mise en place auprès du ministère de la Culture d'une instance consultative de type Conseil national de l'enseignement supérieur artistique et culturel destiné à la réflexion globale sur les maquettes, les cursus d'enseignement et les diplômes***

***PROPOSITION 24***

***Mettre en place dans le cadre de la Conférence des écoles un site collaboratif animé par les étudiants des ESC***

***PROPOSITION 25***

***Faire évaluer les enseignements par les étudiants des ESC et former leurs délégués aux fonctions qu'ils peuvent occuper au sein des Conseils***

***PROPOSITION 26***

***Donner aux DRAC une fonction de synthèse stratégique de la place des ESC dans les PRES avec les collectivités territoriales et les autres administrations de l'Etat, les faire participer à l'élaboration de la carte territoriale des enseignements***

***PROPOSITION 27***

***Identifier un lieu de dialogue et de synthèse pour l'étude des métiers artistiques et culturels et la formation continue sur les bassins d'emploi.***

**Annexe 4 : questionnaire adressé aux universités**

# QUESTIONNAIRE MISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE-UNIVERSITE

| | |
|---|---|
| **UNIVERSITE**<br>**UFR (mentions)** | |
| **Nom de l'Etablissement d'enseignement supérieur Culture partenaire (dont conservatoire régional le cas échéant)**<br><br>***Une fiche par partenaire*** | |
| **Présence dans un PRES ?** | |
| **Niveau du partenariat** | Licence |
| | Master |
| | Doctorat |
| | Labo de recherche |
| **Dénomination du ou des diplômes concernés** | |
| **Nombre d'étudiants concernés** | |
| **Année de début des collaborations** | |
| **Thématique** du partenariat | |
| **Validation** du partenariat au sein du cursus : nombre d'ECTS | |

| | |
|---|---|
| **Enseignements communs** (préciser les intitulés et les contenus le cas échéant) | |
| **Enseignants communs (nombre et disciplines)** | |
| | |
| **Difficultés rencontrées dans l'établissement des collaborations** | |
| **Succès remportés** | |
| **Opportunités saisies pour établir ou renforcer les collaborations (**par exemple ouverture d'un auditorium, espace d'exposition, studio de répétition, création d'un orchestre, chœur, troupe…) | |
| | **AUTRES LIENS OU COLLABORATIONS** |

| | |
|---|---|
| **participation de l'établissement partenaire à l'animation culturelle de l'université :**<br><br>- conférences, débats ?<br><br>- concerts, spectacles, expositions (si présence d'une salle ou de lieux adaptés sur le campus ou dans l'Université) ?<br><br>- autres ? | |
| **participation des étudiants de l'UFR (autres que ceux inscrits dans les deux établissements)**<br><br>- organisation - encadrement d'événements culturels dans l'Université ?<br><br>- réalisation d'événements culturels dans l'établissement partenaire ? | |
| | |
| **Existe-t-il un partenariat avec d'autres structures culturelles de diffusion (p.ex FRAC Centre d'art, Opéra, Théâtre ou scène nationale, MJC, Orchestre…** | |
| **La pratique des « enseignements d'ouverture » (SHS, dont arts) pour tous les cursus est elle appliquée dans l'Université ou le PRES le cas échéant ?**<br><br>Si oui, de manière facultative ou obligatoire ?<br><br>Est-elle quantifiée ?<br><br>Pouvez-vous apprécier la partie de ces enseignements suivie dans votre UFR ? | |

| | **APPRECIATION GLOBALE SUR LES PARTENARIATS** |
|---|---|
| **Situation actuelle**<br>- excellente<br>- bonne<br>- moyenne<br>- insuffisante | ○<br>○<br>○<br>○ |
| **Perspectives**<br>- renforcement<br>- statu quo<br>- abandon progressif | ○<br>○<br>○ |
| **Appréciation libre du partenariat (en quelques lignes)** | |
| **Suggestions éventuelles pour améliorer ce partenariat** | |

## Annexe 5 : Un exemple d'atelier de pratique artistique à Sciences Po paris

ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE
Semestre : Printemps
Nombre d ' h e u r e s : 24
Langue d'enseignement : français
Enseignants : Elsa GRIMBERG (Coordinatrice des enseignements artistiques Nancy campus).
Méthode pédagogique : Séminaire
Mode de validation : Trois types de travaux sont proposés durant le semestre :
1/ un ou plusieurs exercices ponctuels liés à la pratique (les techniques narratives, l'image, le jeu, l'écoute, la voix, par exemple) ;
2/ un exercice de lecture, d'analyse et de discussion critique autour des thématiques abordées, en lien avec une ou plusieurs sciences sociales (sur la base d'un corpus de références, composé d'ouvrages, de textes fondamentaux, et d'autres supports : films, documentaires, photographies, etc.) ;
3/ un travail suivi, approfondi tout au long du semestre, ayant pour objectif une restitution finale (composition/production individuelle ou collective). In fine, la restitution des productions réalisées peut se faire au format numérique et par le biais de manifestations et de lectures publiques.
Les ateliers peuvent également inclure des rencontres avec des intervenants, issus des différents champs artistiques, et des visites d'espaces (théâtre, opéra, atelier d'artiste, etc.), afin de mieux appréhender les enjeux de la création.
L'évaluation finale, ou contrôle continu, repose sur une appréciation globale (pas de notation sur 20) de l'engagement personnel de l'élève et de la qualité de ses réalisations dans le cours –
6 niveaux ECTS sont proposés : A. excellent (publication possible, ou équivalent), B. très bon, C. bon, D. satisfaisant, E. passable, F. insuffisant (non obtention des 4 crédits ECTS affectés à cet enseignement).
L'assiduité est prise en compte dans l'évaluation globale. Un(e) élève ayant plus de trois absences même justifiées dans un atelier artistique sera porté(e) "défaillant(e)" (DF), et ne pourra pas valider la matière.
Descriptif du cours : Les ateliers artistiques visent à l'étude d'objets et de concepts abordés en sciences sociales (l'Etat, le pouvoir politique, l'espace, les territoires, l'identité, ...), par le prisme des arts. Ils articulent étroitement la réflexion théorique et critique, et la sensibilisation à la pratique d'un art. L'enjeu est d'explorer les potentialités d'expression et de représentation des arts dans leurs finalités sociales et politiques. Les élèves sont dés lors confrontés à l'expérience artistique et mis en situation de "créateurs", dans un espace de liberté et de partage d'idées.
Les arts, multiformes et porteurs de regards originaux sur nos sociétés modernes et leur histoire, offrent l'opportunité de lectures nouvelles de la complexité du réel. Ils s'approprient la 'matière' sociale et en proposent une traduction sensible, à l'aide d'outils intellectuels et de techniques propres. La mission des ateliers artistiques consiste précisément à mettre en œuvre cette approche pédagogique singulière, à partir d'une palette de médias tels que l'architecture, le cinéma, la danse, l'écriture, la gastronomie, le numérique, la musique, la photographie et le théâtre.

Ces enseignements invitent les élèves à s'interroger sur les arts en tant que moyens d'étude, d'approfondissement et de représentation des enjeux contemporains. Ils cherchent, en outre, à stimuler la sensibilité, les facultés de communication et l'acuité intellectuelle de nos étudiants, lesquels sont encouragés à libérer leur imaginaire, à explorer leurs capacités d'expression écrite, orale, sensorielles, corporelle, la connaissance d'euxmêmes et de l'autre.

Les ateliers se distinguent par leur forme "théorico-pratique". En effet, la démarche artistique (recherche et réflexion sur l'image, le son, le langage, l'écriture, le mouvement, etc.) et le cheminement intellectuel (étude des grandes œuvres et des textes fondamentaux, des auteurs, des concepts ; analyse des enjeux historiques, philosophiques, politiques, sociologiques à partir d'un médium) sont essentiels et tous deux étroitement liés. L'approche théorique et la mise en pratique font ainsi l'objet d'un "va et vient" constant au fil des séances de cours. Les ateliers artistiques font partie des enseignements obligatoires sur l'ensemble des campus du Collège universitaire, et se déroulent sur une période de 12 séances de deux heures hebdomadaires (soit un format de 24 heures semestrielles, et un total de 4 crédits ECTS). Ils s'adressent à tous les élèves de 2e année (groupes de 15 à 18), français et internationaux, et sont dispensés en français.

Les étudiants sont libres de choisir leurs trois ateliers dans la même discipline s'ils le souhaitent.

## Annexe 6 : Les 115 Écoles de l'enseignement supérieur Culture

**ARCHITECTURE ET PAYSAGE** **20 établissements + Chaillot (Capa)**

**20 Écoles nationales supérieures d'architecture (EPA)**

Strasbourg - Bordeaux (architecture et paysage) - Clermont-Ferrand - Bretagne (Rennes) - Marne-la-Vallée Paris-Belleville - Paris-La Villette - Paris-Malaquais - Paris-Val-de-Seine – Versailles - Montpellier – Nancy Toulouse - Lille (architecture et paysage) - Normandie (Rouen) – Nantes - Marseille-Luminy – Grenoble Lyon – Saint-Étienne

**Centre des hautes études de Chaillot** (département formation de l'EPIC Cité de l'architecture et du patrimoine, qui spécialise les architectes à la conservation du bâti ancien)

**ARTS PLASTIQUES** **45 établissements sur 57 sites**

**10 EPA (+ Le Fresnoy, association**) **11**

École nationale supérieure des arts décoratifs
École nationale supérieure des beaux-arts
École nationale supérieure de création industrielle – Les Ateliers
École nationale supérieure de la photographie
Dijon - Bourges - Cergy-Pontoise - Nice Villa Arson - Limoges/Aubusson – Nancy
Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains (association)

**31 EPCC + 3 établissements en régie municipale à ce stade** **34** (46 sites)

Aix-en -Provence – Amiens – Angoulême Poitiers - Annecy - Avignon - Tours/Angers-/Le Mans – Besançon - Bordeaux - Brest/Lorient/Quimper/Rennes – Caen/Cherbourg - Cambrai - Clermont-Ferrand - Dunkerque /Tourcoing - La Réunion –Le Havre/Rouen - Lyon - Marseille - Metz /Epinal - Montpellier – Mulhouse/Strasbourg (Esad Strasbourg dans le même EPCC) - Nantes - Nîmes - Orléans - Pau/Tarbes - Perpignan – Reims – Saint-Étienne - Toulon - Toulouse (Cesmd dans le même EPCC) - Valence/Grenoble - Valenciennes – Bayonne Anglet Biarritz (régie) - Chalon-sur-Saône (régie) – Fort-de-France (régie)

**SPECTACLE VIVANT** **33**[73]

**5 EP nationaux ou formations dans un EP + 1 opérateur associatif (Cnac)** **6**

- 2 Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon
- École de danse de l'Opéra national de Paris (dans l'EPIC Opéra de Paris)
- Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris
- École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (dans l'EP TNS)
- Centre national des arts du cirque (Cnac) association, opérateur de l'État)

**Établissements sous statut d'EPCC ou d'associations** dont certaines en préfiguration d'EPCC

**I - Formation des interprètes** **20**

**1 en musique, théâtre et danse :**

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt (EPCC)

[73] 31, si l'on considère que 2 formations sont constituées en EPCC avec une école d'art (Strasbourg et Toulouse).

**6 en Musique**

- Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne
- Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis-Ile de France
- Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire
- Centre d'études supérieures de musique et de danse de Poitou Charentes
- Centre d'études supérieures de musique et de danse de Toulouse (intégré dans l'EPCC Toulouse arts plastiques et spectacle vivant)
- Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (arts plastiques et musique, EPCC)

**7 en Théâtre**

- École supérieure de théâtre de Bordeaux-Aquitaine
- École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne
- École de la Comédie de Saint-Étienne
- École régionale d'acteurs de Cannes
- École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais
- École nationale supérieure d'art dramatique de Montpellier
- Académie théâtrale - École supérieure de théâtre en Limousin

**1 en Marionnettes**

- École supérieure nationale des arts de la Marionnette

**3 en Danse**

- École du CNDC d'Angers
- École nationale supérieure de danse de Marseille
- École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower

**2 en Cirque**

- École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois
- Académie nationale contemporaine des arts du cirque Annie Fratellini

**II - Formation des enseignants** **7**

Outre 5 structures de formation d'enseignants déjà répertoriées dans le point I en tant qu'établissements habilités à délivrer les diplômes d'interprètes (Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt, Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne, Centre d'études supérieures de musique et de danse de Poitou Charentes, Centre d'études supérieures de musique et de danse de Toulouse, Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire), il existe également :

- **7 centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDEM)** : Ile de France, Lorraine, Normandie, Cefedem Sud, Rhône alpes, Aquitaine, Defedem Lille.

**PATRIMOINE MUSÉES** **2 EPA**

École du Louvre
Institut national du Patrimoine

**CINÉMA/AUDIOVISUEL** **2 EPIC**

La fémis
Ina SUP (située dans l'INA)